

# AMNESTY

LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

N° 100  
Mars 2020



## INDISPENSABLE LIBERTÉ D'EXPRESSION

**PAUVRETÉ INFANTILE**  
De toits en toits

**MIGRATION**  
Piégé-e-s en Bosnie-Herzégovine

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**





Il n'y a pas de droits humains sur une planète morte : le thème des **droits humains dans la crise climatique** sera le fil rouge de notre Conférence annuelle, autour duquel une table ronde ouverte au public, des ateliers et une action seront organisés. Amnesty International veut montrer quelle influence la crise climatique aura sur le respect des droits humains, et quel rôle l'État, mais aussi les entreprises et la société civile, joueront dans ce contexte. Venez discuter avec nous de cette question urgente !

Nous profiterons également de ce weekend pour dire au revoir à notre directrice Manon Schick.

## LES DROITS HUMAINS DANS LA CRISE CLIMATIQUE

La Conférence annuelle et Assemblée générale (AG) 2020 a lieu les 2 et 3 mai 2020 à l'Union postale universelle à Berne.

Toutes et tous les membres d'Amnesty Suisse sont cordialement invité-e-s !  
Devenez membre aujourd'hui pour participer à toute la Conférence annuelle.

Inscriptions : jusqu'au 22 mars 2020 sur [www.amnesty.ch/ag](http://www.amnesty.ch/ag)

AMNESTY YOUTH aura son Youthmeeting le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Pour plus d'informations : [www.amnesty.ch/fr/youth](http://www.amnesty.ch/fr/youth)

**INVITATION À  
LA CONFÉRENCE  
ANNUELLE 2020**

Illustration de couverture  
© Ambroise Héritier

## — OUVERTURES

- 4 **Éditorial**
- 5 **Good News**
- 6 **En image**
- 7 **En bref**
- 9 **Opinion**  
Le poids des mots après #Metoo

## — POINT FORT

Indispensable liberté d'expression



Invoquée à mauvais escient pour défendre l'expression d'opinions sexistes, homophobes, voire néonazies, la liberté d'expression, et ses corollaires la liberté de presse, la liberté de se réunir et de manifester, n'en demeurent pas moins des droits fondamentaux. Ainsi que des outils démocratiques et de mobilisation pour de multiples causes. Le point avec notre dossier.

- 12 **Quand la parole a ses limites**  
Si la liberté d'expression fait partie de nos droits fondamentaux, elle connaît des limites légales, aussi bien que morales.
- 14 **Dangereuse liberté d'expression**  
Partout dans le monde des hommes et des femmes sont emprisonné-e-s ou assassiné-e-s pour avoir fait usage de leur droit à la liberté d'expression.
- 16 **Un Premier amendement inadapté**  
La liberté d'expression aux États-Unis est un principe sacro-saint, gravé dans le marbre du Premier amendement.
- 18 **Des journalistes qui ne se taisent pas**  
Le webzine Mada Masr est considéré comme l'un des derniers bastions du journalisme indépendant en Égypte.

## — ÉCLAIRAGES

- 20 **Irak**  
Un génocide qui n'en finit pas
- 22 **Identité**  
300 millions d'enfants fantômes
- 24 **Pauvreté infantile**  
De toits en toits
- 27 **Migration**  
Piégé-e-s en Bosnie-Herzégovine



Depuis la fermeture de la frontière serbo-hongroise, la « route des Balkans », principale voie vers l'Europe, s'arrête en Bosnie-Herzégovine.

## — ÉCHOS

- 32 **Couvertures**  
Le devoir de filmer  
Vies d'Helvétie  
La voix des disparu-e-s
- 33 **Couvertures**  
La parole aux femmes  
T'as un utérus? Tu feras un bébé
- 34 **BD**  
Par Léandre Ackermann
- 35 **Interview**  
La voix des invisibilisé-e-s
- 36 **Espace fiction**  
La femme au chandail jaune

## — ACTION

- 36 **PortrAlt**  
Meloe Gennai, être pluriel

**Impressum :** AMNESTY, le magazine des droits humains paraît tous les trois mois. N°100, mars 2020. AMNESTY est le magazine de la Section suisse d'Amnesty International. En tant que journal généraliste des droits humains, AMNESTY est amené à traiter de sujets qui ne reflètent pas toujours strictement les positions de l'organisation. Amnesty International a adopté un langage épique : plus d'informations sur [www.amnesty.ch/epicene](http://www.amnesty.ch/epicene) **Éditeur :** Amnesty International, Section suisse, 3001 Berne, tél. 031 307 22 22, fax: 031 307 22 33, e-mail: [info@amnesty.ch](mailto:info@amnesty.ch) **Rédaction :** AMNESTY, Rue de Varembe 1, 1202 Genève, tél. 021 310 39 40, fax 021 310 39 48, e-mail: [info@amnesty.ch](mailto:info@amnesty.ch) **Administration :** Amnesty International, Case postale, 3001 Berne. Veuillez svp indiquer le n° d'identification qui se trouve sur l'étiquette lors de paiements ou de changements d'adresse. Merci! **Rédactrice en chef :** Nadia Boehlen **Journaliste stagiaire :** Emilie Mathys **Rédaction :** Manuela Reimann, Julie Jeannet, Yves Hardy, Rémi Carlier, Kessava Packiry, Sabine Eddé, Lena Khalifa, Carole Scheidegger, Adiba Qasim **Corrections :** Barbara Pagés, Marga Voelkle **Ont également participé à ce numéro :** Candice Georges, Anaïd Lindemann, Déo Negamiyimana, Joëlle Luisier, Stéphanie Janssen **Diffusion :** membres (dès cotisation de 30 francs par an) **Le magazine AMNESTY est disponible en ligne :** [issuu.com/magazineamnestysuisse](http://issuu.com/magazineamnestysuisse) **Conception graphique :** [www.muellerluetolf.ch](http://www.muellerluetolf.ch) **Mise en page :** Atoll « îlots graphiques » Catherine Gavin **Impression :** Stämpfli, Berne **Tirage :** 36800 exemplaires.



© Samuel Fromhold

**La liberté d'expression et ses corollaires, la liberté de se réunir et de manifester, sont des droits fondamentaux. La liberté d'expression permet la diffusion collective et publique d'opinions au-delà des urnes. Elle légitime en outre l'ex-**

**pression de revendications propres aux minorités. Le droit international oblige les États non seulement à s'abstenir de toute atteinte non légitime à la liberté d'expression et de rassemblement exercée de manière pacifique, mais aussi à faciliter activement l'exercice de ces droits.**

**Les conventions internationales prévoient la possibilité de rassemblements spontanés, en réaction à l'actualité par exemple, sans qu'ils aient à faire l'objet de déclarations préalables. La simple absence de notification de la tenue d'une manifestation aux autorités ne rend pas celle-ci illégale. Et, par conséquent, ne justifie pas à elle seule la dispersion des manifestant-e-s, ou des sanctions pénales ou administratives à leur encontre. En outre, l'usage de la force doit respecter les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité. La police devrait éviter de recourir à des moyens de contrainte pouvant provoquer des blessures lorsque les manifestant-e-s n'opposent qu'une résistance passive, à savoir ne pas suivre un ordre de dispersion. Dans un contexte où un nombre croissant de militant-e-s expriment de manière on ne peut plus justifiée leur crainte face aux déprédations environnementales et au changement climatique, nos autorités et nos entreprises feraient bien de s'en souvenir.**

**Nadia Boehlen**, Rédactrice en chef

# GOO

## Changement à la tête d'Amnesty Suisse

**SUISSE** — Alexandra Karle, qui dirige actuellement le département Communication et Plaidoyer, prendra la tête de la section suisse d'Amnesty International le 1<sup>er</sup> juin 2020. Elle remplacera Manon Schick, qui en a été la directrice pendant près de dix ans. Âgée de 52 ans, Alexandra Karle compte de nombreuses années d'expérience dans le domaine des droits humains et de la communication. Elle est entrée à Amnesty Suisse comme porte-parole, puis est devenue membre de la direction et responsable du programme Communication et Plaidoyer. Avant cela, la future directrice a travaillé pendant 15 ans comme journaliste politique pour différentes chaînes de télévision allemandes, effectuant des reportages dans des zones de conflit et de crise du monde entier. Elle est établie en Suisse depuis 2010.



© Amnesty International/A. Schmidburg

**Alexandra Karle** succédera à Manon Schick dès le 1<sup>er</sup> juin 2020.

## Moins de journalistes tué-e-s

**PRESSE** — Jamais le nombre de journalistes tué-e-s n'a été aussi peu élevé depuis 2003, révèle Reporters sans frontières (RSF) dans son bilan annuel des exactions commises contre les journalistes dans le monde. Avec 49 victimes (46 hommes et 3 femmes) le nombre de journalistes tué-e-s a quasiment chuté de moitié en 2019. Un niveau « historiquement bas » dû au fait que les zones de conflit (Syrie, Yémen, Afghanistan...) ont été moins meurtrières qu'en 2018. Ces chiffres ne doivent cependant pas faire oublier une réalité qui perdure, le nombre de journalistes qui ont

perdu la vie dans les pays dits « en paix » reste toujours aussi élevé d'une année à l'autre : « le Mexique compte le même nombre de tués que l'année précédente, à savoir 10 », remarque RSF. Les détentions arbitraires de professionnel-le-s des médias sont elles aussi en hausse partout dans le monde. Le bilan recense 389 journalistes emprisonné-e-s en 2019 pour avoir exercé leur fonction, soit une hausse de 12 % par rapport à 2018. Un chiffre « d'autant plus préoccupant qu'il ne comprend pas les personnes interpellées arbitrairement pendant quelques heures, quelques jours, voire plusieurs semaines », souligne RSF.

# D N E W S

## Les enfants rohingyas auront accès à l'éducation

**BANGLADESH** – Deux ans et demi après que les Rohingyas aient été forcé-e-s de fuir les crimes contre l'humanité au Myanmar, le gouvernement du Bangladesh a annoncé qu'il offrirait aux 500 000 enfants rohingyas vivant dans des camps de réfugié-e-s des programmes d'enseignement et de formation professionnelle. « Il s'agit d'un engagement important et très positif qui permettra aux enfants de poursuivre leurs rêves d'avenir. Ils ont déjà perdu deux années scolaires et ne peuvent pas se permettre de perdre encore plus de temps hors des salles de classe », a souligné Saad Hammadi, chargé de campagne sur l'Asie du Sud chez Amnesty. Jusqu'à présent, le gouvernement du Bangladesh avait résisté aux appels en faveur de l'accès à l'éducation des enfants réfugiés rohingyas. Les quelques jeunes qui avaient réussi à obtenir un accès à des établissements d'enseignement secondaire avaient été expulsés sur ordre du gouvernement.



Un jeune réfugié rohingya de 17 ans, dans un camp au Bangladesh, fait office de professeur pour les enfants.

## Vers une reconnaissance des réfugié-e-s climatiques

**NATIONS UNIES** – Un organe de l'ONU chargé de la protection des droits humains a rendu le 21 janvier une décision historique dans une affaire relative au droit d'asile: les gouvernements doivent désormais prendre en considération les violations des droits humains causées par la crise climatique lorsqu'ils envisagent d'expulser des demandeurs ou demandeuses d'asile. Les juges se sont basé-e-s sur le cas d'Ioane Teitiota, un habitant des îles Kiribati, archipel du Pacifique parmi les plus exposés à la montée des eaux et menacé de disparition dès 2050, selon une estimation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Convaincu que son île allait disparaître dans un avenir proche, le pêcheur-agriculteur avait émigré en Nouvelle Zélande en 2007, où il avait déposé une demande d'asile. Débouté en 2010, M. Teitiota s'est alors tourné en 2015 vers l'ONU, qui a statué en sa faveur.

## Projet distinct de révision du droit pénal sexuel

**VIOLENCES SEXUELLES** – Lancée en été 2019, la campagne d'Amnesty Suisse contre les violences sexuelles a connu en janvier dernier une avancée encourageante: la Commission des affaires juridiques du Conseil des États a, en effet, décidé que la révision du droit pénal en matière d'infractions sexuelles sera examinée dans un projet distinct. Il s'agira, notamment, d'étudier la question du traitement, sur le plan pénal, des actes à caractère sexuel commis contre la volonté d'une personne, en l'absence de violence et de menaces. « La Convention d'Istanbul, entrée en vigueur en Suisse en 2018, prévoit très clairement que l'absence de consentement doit être au centre de la définition juridique du viol et des autres violences sexuelles. La législation actuelle viole les obligations de la Suisse en matière de droits humains

et doit être révisée de toute urgence », estime Cyrielle Huguenot, responsable droits des femmes. La Commission des affaires juridiques du Conseil des États a chargé l'administration de lui soumettre, d'ici à l'été 2020, un texte de loi remanié.

## Non à la haine

**SUISSE** – Les citoyen-ne-s suisses ont largement dit non à l'homophobie dans la société helvétique. Ils ont ainsi été 63 % (plus de 80 % dans le canton de Vaud) à voter pour l'extension de la norme pénale antiraciste le 9 février. Les discriminations basées sur l'orientation sexuelle seront désormais sanctionnées au même titre que le racisme. Prochaine étape: le mariage pour tou-te-s. L'association Pink Cross a dévoilé les résultats d'un sondage réalisé par gfs.bern indiquant que 80 % des Suisses y seraient favorables.



Marche pour le climat à Paris, le 20 septembre 2019.



© Nicolas Astour/AFP via Getty Images

**HONG KONG** – Le soutien de Pékin au projet de loi sur l'extradition à Hong Kong, texte conférant au gouvernement local le pouvoir de transférer des suspect-e-s vers la Chine continentale, a suscité un mouvement de protestation d'une ampleur sans précédent sur ce territoire indépendant. Cette lutte contre l'ordre établi a fait ricochet sur tout le continent.

## Un « Accord de paix » problématique

**ISRAËL/TERRITOIRES OCCUPÉS** – Fin janvier, Donald Trump dévoilait son plan de paix pour le Proche-Orient fondé sur une solution « à deux États ». Un accord qui pourrait encore davantage favoriser l'instabilité de la région. L'ensemble de propositions du gouvernement Trump viole le droit international et prive davantage encore de leurs droits les Palestiniens. Ce plan comprend l'extension formelle de la souveraineté d'Israël sur la vallée du Jourdain, ainsi que sur la grande majorité des colonies de peuplement illégales dans le reste de la Cisjordanie occupée. En échange, Israël rétrocéderait à la Palestine des terres se trouvant actuellement en Israël. Déjà accepté par l'État hébreu en tant que base de négociation avec les Palestiniens, le plan a d'ores et déjà été rejeté par le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas.



Le village de **Khirbet Susiya**, au sud de la Cisjordanie, va être démoli.

## Vénézuélien-ne-s illégalement renvoyé-e-s

**PÉROU/VENEZUELA** – Le Pérou tourne le dos à sa tradition de solidarité envers les Vénézuélien-ne-s en quête de protection et les refoule désormais délibérément à la frontière, révèle un rapport d'Amnesty International. Les personnes qui essaient d'accéder au Pérou par la frontière du pays avec l'Équateur sont renvoyées, bien qu'elles remplissent tous les critères concernant la protection internationale. Le Pérou refuse même l'entrée aux personnes se trouvant très manifestement en situation de vulnérabilité, y compris les personnes âgées et les mineur-e-s non accompagné-e-s. Depuis juin 2019, le Pérou a adopté une série de mesures visant délibérément à restreindre l'entrée sur le territoire des Vénézuélien-ne-s. Après plusieurs années d'une crise sans précédent au Venezuela, des millions de personnes dans ce pays luttent pour survivre et n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins les plus élémentaires en matière d'alimentation, d'eau et de santé.



Des migrant-e-s fuyant le **Venezuela**.

## SURVOL

**SUISSE** – La Suisse stagne dans sa lutte contre la corruption, révèle Transparency International. Elle recule d'une place dans le classement 2019, se trouvant désormais au 4<sup>e</sup> rang, à égalité avec la Suède et Singapour. Le pays affiche de graves lacunes en matière de transparence du financement de la vie politique, de protection des lanceurs et des lanceuses d'alerte, de lutte contre le blanchiment d'argent et contre la corruption dans le secteur privé et le sport. L'organisation montre en outre qu'aucun pays, pas même l'un des dix premiers classés, ne peut s'enorgueillir d'un secteur public exempt de corruption.

**MAROC** – Le journaliste et militant des droits humains Omar Radi, 33 ans, est dans le viseur de la justice marocaine : il est accusé d'« outrage à magistrat » pour un message publié sur Twitter en avril 2019. En liberté provisoire suite à la vague d'indignation que son arrestation avait suscitée, son procès est prévu début mars.

**BURKINA FASO** – Une nouvelle attaque jihadiste perpétrée fin janvier au Burkina Faso contre le village de Silgadji, dans la province du Soum (Nord), a tué 39 personnes. Ce pays d'Afrique de l'Ouest, frontalier du Mali et du Niger, est confronté à un regain de violences jihadistes. Elles ont fait près de 800 mort-e-s et près de 600 000 déplacé-e-s ou réfugié-e-s depuis 2015.

## REGARD DÉCALÉ LA BEAUTÉ DIVERSIFIÉE

Les lauréates 2019 de Miss Univers, Miss USA, Miss America et Miss France ont une chose en commun : elles sont toutes des femmes noires. Souvent considérés comme superficiels, les concours de beauté sont pourtant des vecteurs de normativité extrêmement influents, où la diversité reste très théorique et où les standards de beauté occidentaux dominent. « J'ai grandi dans un monde où les femmes qui me ressemblent, avec mon type de peau et mon type de cheveux, n'étaient jamais considérées comme belles », témoignait ainsi sur le plateau de Miss Univers la gagnante Sud-africaine, Zozibini Tunzi. Si le chemin est encore long, la « visibilité » des femmes noires dans la sphère publique a remporté des victoires. EM

### Manifestations meurtrières

**IRAK** – Le nombre de morts dans le cadre des manifestations qui secouent l'Irak continue d'augmenter. En cause, la répression brutale menée par les forces de sécurité. On compte désormais plus de 600 personnes tuées depuis le début du mouvement, en octobre dernier. Des comptes rendus et des vidéos montrent l'utilisation de munitions réelles

et de grenades lacrymogènes tirées directement sur la tête des manifestant-e-s. En outre, des personnes ont été placées en détention et soumises à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements. « Les manifestant-e-s sont en droit d'attendre des forces de sécurité qu'elles les protègent, et non pas qu'elles les tuent et les mutilent arbitrairement », a souligné Amnesty International.

### Trop d'enfants ne sont pas scolarisé-e-s

**ÉDUCATION** – En 2019, selon l'ONU, près de 260 millions d'enfants ne sont pas allé-e-s à l'école. Les zones de conflits sont particulièrement touchées : environ 50 % des enfants non scolarisé-e-s en âge de fréquenter l'école primaire vivent dans ces zones, et 617 millions de jeunes à travers le monde ne possèdent pas les compétences de base en mathématiques, en lecture et en écriture. Les enfants handicapé-e-s sont fréquemment privé-e-s d'accès à l'école. Négligé-e-s, leur nombre exact est souvent méconnu. Les jeunes filles forment elles aussi un groupe particulièrement vulnérable au décrochage scolaire, en raison du harcèlement sexuel, des mariages précoces et des discriminations. 2020 marque le début d'un compte à rebours de dix ans pour que les gouvernements atteignent leurs Objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Une éducation de qualité pour tous et toutes en est l'un des principaux piliers.



Il est particulièrement difficile pour les enfants vivant en zone de conflit, ici à Raqqa en Syrie, de suivre une scolarité normale.

### Les jeunes s'inquiètent pour le climat

**ENVIRONNEMENT** – Le changement climatique arrive en tête des problèmes les plus importants auxquels le monde actuel est confronté, selon une enquête menée auprès des jeunes par Amnesty International et publiée en décembre dernier. La pollution et le terrorisme sont les autres sujets qui préoccupent le plus la Génération Z. Réalisé auprès de 10 000 jeunes de 18 à 25 ans dans 22 pays, le sondage leur demandait de choisir cinq enjeux majeurs de l'époque actuelle dans une liste de 23 propositions. En Suisse, l'inégalité des revenus arrive avant le climat dans les problèmes identifiés par les jeunes. La migration et les inégalités de genre sont également citées.



Le changement climatique vient en tête des préoccupations des jeunes.

### Voix réduites au silence

**ARABIE SAOUDITE** – Un nouveau rapport d'Amnesty International montre comment les autorités saoudiennes, malgré le discours qu'elles tiennent sur les réformes, utilisent le Tribunal pénal spécial pour réduire systématiquement l'opposition au silence. Le document décrit les terribles conséquences (aveux sous la torture, condamnations à mort...) des poursuites engagées devant ce tribunal contre des défenseur-e-s des droits humains, des religieux, des réformistes et des militant-e-s politiques, notamment des personnes appartenant à la minorité chiite d'Arabie saoudite. On recense les cas de 95 personnes, principalement des hommes, qui ont été jugées, condamnées ou étaient dans l'attente de leur procès devant le Tribunal pénal spécial entre 2011 et 2019.

## VOS LETTRES

Un article vous a fait réagir, vous désirez vous exprimer ?

Envoyez-nous un courrier postal ou un e-mail à [info@amnesty.ch](mailto:info@amnesty.ch)

# LE POIDS DES MOTS APRÈS #METOO



© Alexandros Michailidis/shutterstock.com

Depuis le procès Weinstein et les témoignages raliés au hashtag MeToo qui en ont résulté, la parole des femmes a acquis plus de poids.

Plus de 80 femmes ont accusé publiquement Harvey Weinstein de les avoir harcelées ou agressées sexuellement. Signe des douloureuses stratégies de discrédit de la part de l'accusation auxquelles une majorité de plaignantes refuse de s'exposer, et de la difficulté à construire une défense pour ces crimes commis entre quatre yeux, le procès à New York et l'inculpation à Los Angeles ne concernent finalement qu'une poignée d'entre elles. S'il demeure malaisé pour les victimes d'obtenir justice, l'affaire Weinstein représente néanmoins un pivot dans la manière dont on considère leur parole dans l'espace public. Depuis la révélation des agressions attribuées au producteur américain et la somme de témoignages raliés au hashtag MeToo qui en a

résulté, la parole des femmes a acquis un poids. Dans des démarches inédites, certaines d'entre elles, à l'instar de l'actrice française Adèle Haennel et de l'éditrice et écrivaine Vanessa Springora, ont révélé les abus sexuels qu'elles ont subis lorsqu'elles étaient mineures, l'omerta qui les a entourés et leur impact dévastateur. Tout en étayant son témoignage par une enquête journalistique de Médiapart fondée sur les propos recueillis d'une cinquantaine de témoins, Adèle Haennel a pris garde à ne jamais céder à la hargne ou à la rancœur, et à restituer à son agresseur sa part d'humanité. « Ce n'est pas un monstre », dira-t-elle à plusieurs reprises à son propos. Tandis que Vanessa Springora livre un récit précis et glaçant de la relation pédophile que l'écrivain Gabriel Matzneff a

entretenu avec elle, tolérée avec complaisance par tout un milieu littéraire post-soixante-huitard. Avec leur témoignage, chacune à sa manière, ces deux femmes se font la voix de toutes celles qui continuent à se taire après avoir été abusées. Mais leur prise de parole est bien plus que cela, c'est un acte de puissance. De victimes enfermées dans leur traumatisme, leur souffrance, et le système d'accords tacites (y compris familiaux) et de complicités qui les entoure, elles deviennent les instigatrices d'importantes mutations après avoir réussi à briser le silence. Leur prise de parole contribue à faire voler en éclats l'impunité publique dont bénéficiaient jusqu'à présent des auteurs d'agressions sexuelles influents, à commencer par ceux dont elles ont été les victimes. Ainsi, Gallimard a décidé de retirer de la vente tous les volumes du journal de Gabriel Matzneff. La Société des réalisateurs de films (SRF) française a radié de ses membres le réalisateur Christophe Ruggia. Et la Société civile française des auteurs, réalisateurs et producteurs a pris des mesures pour en exclure Roman Polanski, également visé par plusieurs accusations de viol. De manière plus fondamentale, les prises de position courageuses, intelligentes et remarquablement orchestrées de l'actrice et de l'écrivaine contribuent à ébranler la nature des relations entre hommes et femmes, annonçant des

mutations salutaires. Face aux changements, certains hommes sont sur la défensive, à commencer par les agresseurs, dont aucun n'a fait son *mea culpa* ou demandé pardon, si ce n'est du bout des lèvres (Christophe Ruggia) et en relativisant la gravité des faits. Toutefois, de plus en plus nombreux sont ceux qui en appellent, parfois de manière sincère et touchante, à une remise en question du rapport de domination qui régit encore si fortement les relations entre genres.

Comme Adèle Haennel et Vanessa Springora l'ont mis en lumière, l'emprise est le prélude aux abus sexuels. Leurs récits incitent à œuvrer davantage encore en faveur de l'égalité, pour qu'il soit plus aisé aux femmes de s'imposer dans les mondes où elles opèrent. Ces témoignages nous encouragent, nous les femmes, à croire en notre force et à inventer les modes de vie qui vont de pair avec nos aspirations, sans dépendre des hommes. À éduquer nos filles de sorte qu'elles ne songent plus à passer par des pygmaliens pour asseoir une position professionnelle ou artistique, ou tout simplement pour se révéler à elles-mêmes. À leur faire prendre conscience de leur puissance, qui peut se réaliser sans en passer par des relations d'emprise destructrice. Et à penser tout ceci avec nos frères, nos pères, nos amis et nos amants, les hommes, nos alliés!!  
Nadia Boehlen



**Indispensable  
liberté d'expression**



I nvoquée à mauvais escient pour défendre l'expression d'opinions sexistes, homophobes, voire néonazies, la liberté d'expression, et ses corollaires la liberté de presse, la liberté de se réunir et de manifester, n'en demeurent pas moins des droits fondamentaux. Ainsi que des outils démocratiques et de mobilisation pour de multiples causes. Le point avec notre dossier.

# Quand la parole a ses limites

Si la liberté d'expression fait partie de nos droits fondamentaux, elle n'en connaît pas moins des limites légales, aussi bien que morales. Les explications de Maya Hertig Randall, professeure en droit constitutionnel à l'Université de Genève et spécialiste des droits humains. Propos recueillis par Emilie Mathys



Maya Hertig Randall, professeure de droit à l'Université de Genève.

▷ **AMNESTY** : Selon l'article 16 de la Constitution fédérale, « Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion ». Peut-on vraiment tout dire ?

◁ **Maya Hertig Randall** : Non, en vérité, beaucoup de lois limitent la liberté d'expression. Le droit civil par exemple, prévoit la protection de la personnalité, qui induit un conflit classique entre liberté d'expression et sauvegarde de la sphère privée ou de la réputation des personnes. Dans le droit pénal, l'injure, la calomnie et la diffamation constituent des infractions. On trouve également des limites là où on n'y pense pas forcément, en témoigne la loi sur la concurrence déloyale. En effet, l'emprise de cette dernière s'étend à des propos critiques de produits ou d'acteurs commerciaux, même s'ils ne proviennent pas d'un concurrent mais d'un acteur de la société civile. À noter cependant que, pour restreindre une liberté, la seule condition d'une loi ne suffit pas. Il faut en plus qu'il y ait un intérêt public ou un droit fondamental qui légitime une restriction. Tout se joue au niveau de la proportionnalité. Si vous tenez des propos attentatoires à l'honneur, qu'est-ce qui pèse le plus ? L'intérêt d'informer le public ou la protection de la réputation ?

▷ La Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH), à Strasbourg, a désavoué à plusieurs reprises des décisions du Tribunal fédéral, jugeant la Suisse « trop restrictive en matière de liberté d'expression ». Comment cela fonctionne-t-il ?

◁ En Suisse, les droits fondamentaux, dont la liberté d'expression fait partie, sont protégés par la Constitution fédérale. Ils sont également inclus dans les traités internationaux, comme la Convention européenne des droits de l'homme. La CrEDH est la gardienne de cette convention. Si un citoyen suisse estime, par exemple, que l'un de ses droits fondamentaux a été violé, il peut décider d'aller à Strasbourg, où la Cour jugera si la décision des tribunaux suisses respecte la Convention. Un tel cas de figure s'est présenté lors de la campagne contre la construction des minarets en 2009. La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) avait qualifié les propos d'un jeune UDC de « racistes », qualification que les tribunaux suisses ont jugée attentatoire à la personnalité au motif que les dires du politicien n'étaient pas punissables pénalement. La CrEDH a réfuté cet argument : la question n'était pas de savoir si le politicien avait tenu des propos pénalement répréhensibles, mais celle de déterminer si la GRA avait outrepassé les limites d'une critique admissible, couverte par la liberté d'expression, en qualifiant l'UDC de raciste. La Cour a donné raison à la GRA et rappelé l'importance de la liberté d'expression dans un débat politique précédant une votation, et sur le contexte de l'initiative qui présentait un fond xénophobe.

▷ La liberté de la presse est l'un des fondements de la liberté d'expression. La concentration des médias en Suisse représente-t-elle un danger pour notre démocratie ?

◁ En effet, il est essentiel pour notre système démocratique qu'une opinion se forme sur la base d'informations et de débats diversifiés. Les médias jouent un rôle de chiens de garde de la démocratie. Ils ont une fonction de contrôle et contribuent à la transparence. Mais pour que la presse puisse jouer ce rôle, il faut qu'elle soit viable et de qualité. Aujourd'hui, les gens s'informent énormément en ligne. Cela

a généré le phénomène des «Chambres d'écho»: les internautes se voient proposer des informations sélectionnées par des algorithmes, ce qui accentue le risque d'être exposé à des informations homogènes.

#### ▷ Sans parler des contraintes financières...

◁ Oui, le journalisme d'investigation coûte cher, les enquêtes très poussées se font plus rares. Sans parler de la problématique des recettes publicitaires: il y a quelques années, la télévision suisse avait refusé de diffuser un spot qui enjoignait les consommateurs à manger moins de viande, estimant que celui-ci était trop politique. Lorsqu'on y regarde de plus près, la vraie motivation résidait dans la crainte de perdre des recettes publicitaires de l'industrie de la viande. On assiste à un effet de censure provenant d'intérêts économiques.

**«On a parfois l'impression que les gens ne se mettent pas assez dans la peau des victimes. C'est facile pour un homme blanc, hétéro, aisé, non handicapé, etc. de clamer *on peut tout dire*.»**

#### ▷ En parlant de censure, on entend de plus en plus que «l'opinion publique» serait la «nouvelle censure». Mais quid du droit à ne pas être discriminé-e ?

◁ Absolument, c'est un droit fondamental. Pourquoi le discours raciste est-il aujourd'hui criminalisé? Ce ne sont pas juste des propos qui choquent mais qui peuvent réellement porter préjudice à la dignité d'une personne. On a parfois l'impression que les gens ne se mettent pas assez dans la peau des victimes. C'est facile pour un homme blanc, hétéro, aisé, non handicapé, etc. de clamer «on peut tout dire». Dans une société qui expose constamment ses minorités à des paroles haineuses, le message envoyé est que les membres de ces minorités sont des citoyens de seconde zone. Les groupes minorisés vont alors se taire, et les structures de pouvoir se renforcer. De tels discours propagent un climat de haine qui nuit à la société dans son entier.

Les normes, comme la norme antiraciste, sont importantes par leur effet préventif: oui, l'État est là pour protéger les citoyens. Contrairement aux États-Unis où l'on est extrêmement méfiant face à l'intervention de l'État, en Europe celui-

ci a des «obligations positives». En d'autres termes, il a le devoir d'intervenir activement pour protéger les libertés.

#### ▷ Le « politiquement correct » empêche-t-il toute critique ?

◁ Avoir des échanges civilisés n'est à mon sens pas quelque chose de négatif. Aucune étude empirique ne montre que la société serait plus oppressive aujourd'hui. Avec cet argument du «politiquement correct», le risque est d'inverser les rôles de victimes et d'auteurs d'agressions. Il faut en être conscient. Se plaindre de ne plus rien pouvoir dire sous peine d'être accusé de sexisme, c'est faire abstraction des structures de pouvoir dans une société qui reste patriarcale, et où les femmes sont encore nombreuses à ne pas oser parler. Et ce n'est pas parce qu'un propos n'est pas pénalement proscrit qu'il est acceptable du point de vue moral.

#### ▷ En quoi la liberté de manifester est-elle constitutive de la liberté d'expression ? En Suisse, on vote...

◁ La liberté de manifester et la liberté de réunion sont constitutives d'une démocratie. Elles mettent l'accent sur la dimension collective. Plus on est nombreux, plus le message sera impactant, ce qui est intéressant pour les courants minoritaires. On parlera davantage de la cause climatique si les jeunes descendent dans les rues que si l'information est uniquement relayée dans le journal. Manifester, c'est aussi tirer la sonnette d'alarme pour souligner une malaise dans la société. En d'autres termes, les urnes ne remplacent pas le droit de manifester. Ces deux libertés se complètent. |

# POUR ALLER PLUS LOIN

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LA LIBERTÉ D'OPINION ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ? INCLUENT-ELLES LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ?

La liberté d'opinion, c'est le droit d'adopter un certain point de vue; elle a trait à nos pensées, à notre vie intérieure. La liberté d'expression s'applique à nos relations avec le monde extérieur: elle garantit que nous puissions communiquer ce point de vue aux autres, non seulement par des mots, mais aussi par des caricatures et des œuvres d'art, ou en brûlant un drapeau. La liberté de la presse est une composante de la liberté d'opinion; elle confère aux médias le droit de diffuser des informations sans être inquiétés et de protéger leurs sources.

## OÙ TROUVE-T-ON MENTION DE LA LIBERTÉ D'OPINION DANS LE DROIT INTERNATIONAL ?

On la retrouve, par exemple, à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'article 19 du Pacte des Nations Unies sur les droits civils et politiques ou à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. En Suisse, la liberté d'opinion est protégée par la Constitution (art. 16).

## PEUT-ON PARLER DE CENSURE SI UN QUOTIDIEN REFUSE DE PUBLIER MON COMMENTAIRE ?

Non. Les entreprises privées n'ont pas de comptes à rendre sur ce qu'elles décident de publier ou pas. La protection contre la censure concerne les États, qui n'ont pas le droit d'empêcher quelqu'un de s'exprimer. Les médias sont responsables de tous les contenus qu'ils publient, y compris les lettres de lecteurs et les tribunes de commentatrices et commentateurs externes.

## QUELS SONT LES RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DANS LE DOMAINE DU DROIT INTERNATIONAL EN CE QUI CONCERNE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Le dernier rapport du rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, David Kaye, était consacré aux propos haineux diffusés sur les réseaux sociaux. Ces derniers forcent à se poser des questions auxquelles on ne pensait pas il y a dix ans. Une nouvelle convention sur ce thème n'est pas encore en vue. Carole Scheidegger

# Dangereuse liberté d'expression

Partout dans le monde, des hommes et des femmes sont persécuté-e-s, emprisonné-e-s ou assassiné-e-s pour avoir fait usage de leur droit à la liberté d'expression. Les journalistes, les avocat-e-s et les militant-e-s qui luttent pour le respect des droits humains sont particulièrement menacé-e-s et très vite considéré-e-s comme indésirables par les autorités de leur pays. Voici quatre histoires qui témoignent de ce que certaines personnes doivent endurer dans leur chair pour avoir refusé de se taire. Par Manuela Reimann Graf

## Une autrice que rien ne peut abattre

Un roman et l'amour pour un défenseur des droits humains lui ont valu la prison : l'autrice iranienne Golrokh Ebrahimi Iraee a osé critiquer la lapidation des femmes dans une fiction non publiée. Le manuscrit est tombé entre les mains des forces de sécurité iraniennes lors d'une énième perquisition visant son mari Arash Sadeghi, un célèbre militant pour les droits civiques, au domicile du couple. Arash Sadeghi a été arrêté et condamné à 15 ans de détention. Pendant 17 jours, son épouse a subi des interrogatoires durant lesquels elle entendait les cris de son mari torturé dans la pièce d'à côté. Elle a elle-même subi des violences.

Golrokh Ebrahimi Iraee a été accusée de « profanation des lieux saints » et de « propagande contre l'État ». Elle est sous le coup d'une peine de prison de six ans, qu'elle a commencé à purger en 2016. Son mari, qui souffre d'un cancer, a entamé

une grève de la faim pour protester contre la détention de son épouse.

Golrokh Ebrahimi Iraee a été libérée au bout de 72 jours en janvier 2017, mais à nouveau jetée en prison dès que l'état de santé de son mari s'est stabilisé.

Sa compagne de cellule, Atena Daemi, avait été condamnée à sept ans d'emprisonnement pour avoir été en contact avec des familles de détenus politiques et critiqué la République islamique sur Facebook. En 2018, menacées d'être transférées dans un pénitencier de sinistre

réputation, les deux femmes se sont lancées dans une grève de la faim. Golrokh Ebrahimi Iraee a été libérée sous caution en avril 2019. Mais le 9 novembre 2019, dix hommes des forces de sécurité ont fait irruption chez elle à Téhéran et elle a été à nouveau incarcérée. Motif : en prison, elle et Atena Daemi avaient chanté un chant révolutionnaire et protesté contre l'exécution de trois dissidents kurdes. Les deux femmes ont à nouveau été condamnées, cette fois à trois ans et sept mois d'emprisonnement. |

## Malheur à celles qui osent critiquer Duterte

Maria Ressa est l'une des journalistes les plus renommées des Philippines. Elle a grandi dans cet État insulaire du sud-est asiatique et aux États-Unis ; depuis les années 1980, elle a fait carrière dans les médias. Elle a d'abord été correspondante aux Philippines pour les grands titres de la presse états-unienne ainsi que pour des chaînes de télévision, notamment CNN. En 2012, avec trois collègues, elle a fondé le portail d'information Rappler. Il est devenu l'un des principaux sites d'actualités des Philippines et a reçu



© André Gottschalk



divers prix du journalisme au niveau local et international. Le portail s'est fait un nom dans la vérification des informations publiées sur Facebook au sujet des Philippines. Les rédactrices y démasquent les trolls du gouvernement et y réfutent les *fake news*.

Maria Ressa a été plusieurs fois primée pour ses enquêtes. En décembre 2018, le magazine *Time* l'a nommée « personnalité de l'année » pour son engagement contre la désinformation. Or le site *Rappler*, et Maria Ressa en particulier, suscitent depuis longtemps l'ire du président philippin Rodrigo Duterte. L'étau se resserre autour du portail Internet et de ses journalistes, surtout depuis la publication de reportages sur les sévices et les assassinats commis dans le cadre de la guerre contre la drogue menée par Duterte.

En mars dernier, Maria Ressa a été placée en détention pour la septième fois, sous prétexte de fraude fiscale. Elle risque jusqu'à dix ans de prison. |

## Mort au blasphémateur

Le blogueur Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir appartient à la caste des Moulamines, celle des forgerons, l'une des moins considérées de la société mauritanienne. Dans l'un de ses articles, il a osé accuser la classe dominante de ce pays d'Afrique de l'Ouest d'instrumentaliser les récits de la vie du Prophète pour justifier le maintien en esclavage des personnes destinées par leur lignée aux professions manuelles. À la suite de la diffusion de l'article sur les réseaux sociaux, des émeutes ont éclaté dans tout le pays, réclamant l'exécution de Mkhaitir pour blasphème. Le président a fait part de sa bienveillance envers les manifestant-e-s.

Bien que Mkhaitir ait officiellement présenté ses excuses pour avoir violé les sentiments religieux de ses concitoyen-ne-s, il a été condamné à mort en décembre 2014 pour « apostasie » et « offense au Prophète ». En novembre 2017, la sentence a été commuée en une peine de deux ans de prison, donc déjà purgée depuis longtemps. Mkhaitir est malgré tout resté en détention deux ans de plus.



Après sa libération, le jeune Mauritanien a émigré en Europe et raconté ses conditions de détention sur son blog: « après mon arrestation, j'ai été maintenu à l'isolement avec les punaises et les cafards comme seuls compagnons. Les premiers jours, je m'endormais au son des voix qui résonnaient à travers la prison pour me souhaiter la mort; j'étais réveillé le matin par les cris venant de la rue qui réclamaient mon exécution. J'avais abandonné tout espoir... » Ce n'est qu'après la visite de deux représentants d'Amnesty International, qui ont mis toute leur énergie à obtenir sa libération, qu'il a commencé à reprendre courage. |

## Puni pour avoir brisé un tabou

À Sri Lanka, l'écrivain primé Shakhthika Sathkumara s'est présenté au poste de police le 1<sup>er</sup> avril 2019 et a été immédiatement arrêté. Il venait faire une déclaration au sujet d'une plainte déposée contre lui par des moines bouddhistes. Ceux-ci s'offusquaient de la publication de sa nouvelle *Adha*, dont certains passages font allusion à l'homosexualité et à la pédophilie au sein du clergé bouddhiste.

Dans ce récit, l'auteur lève le voile sur un sujet tabou, le viol d'enfants, que ni le gouvernement ni les médias ne veulent regarder en face. L'ancien ministre pour les droits de l'enfant avait pourtant reconnu que ce type d'abus est très répandu dans les institutions religieuses du Sri Lanka, tant bouddhistes que chrétiennes. Sathkumara a été accusé d'infraction à une disposition légale contre la haine raciale et religieuse. Ironiquement, cet article est souvent utilisé pour faire taire des militant-e-s et des écrivain-e-s qui s'engagent pacifiquement pour la liberté d'expression et la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Des moines bouddhistes influents réclament régulièrement l'arrestation et la poursuite pénale des personnes qu'elles accusent d'avoir dénigré la religion. Et les autorités s'exécutent. Sathkumara encourt jusqu'à dix ans de détention. |



# Un Premier amendement inadapté

La liberté d'expression aux États-Unis est un principe sacro-saint, gravé dans le marbre du Premier amendement. On n'y touche pas. Par Kessava Packiry, New York

C'était en août 2017. L'American Civil Liberties Union (ACLU), la plus puissante association de défense des libertés civiles aux États-Unis, soutenait l'organisation d'une marche néonazie à Charlottesville (Virginie). Une marche qui allait se conclure par la mort d'une femme, renversée par la voiture-bélier d'un manifestant suprémaciste. L'ACLU, qui lutte notamment contre les injustices raciales, s'en était défendue: «Le Premier amendement est un élément essentiel de notre démocratie, et il protège le discours ignoble, haineux et ignorant. Pour cette raison, l'ACLU de Virginie a défendu le droit des tenants de la suprématie blanche à manifester. Mais nous ne resterons pas silencieux face à la suprématie blanche. Ceux qui se taisent la permettent. Y compris notre président.»

Cet exemple est emblématique de la toute-puissance du Premier amendement aux États-Unis. Cet amendement défend les principes de liberté d'expression et de la presse, de réunion, de pétition ou de croyance. À ce titre, une Église dédiée à Satan, basée notamment à Salem, a été reconnue en avril dernier par l'État du Massachusetts, bénéficiant ainsi d'une exemption de taxes...

On ne touche donc pas à la liberté d'expression aux États-Unis. «Il est clair qu'il faut, dans ce pays, octroyer le droit de manifester à n'importe quel groupe. Même dans le cas de Charlottesville, qui compte pourtant une importante population de survivants de l'Holocauste», admet Kevin Saunders, professeur de droit à la Michigan State University et spécialiste du Premier amendement. Lucide, il tient à préciser: «Tout cela est très différent de l'Europe, de l'Australie ou du Canada... Aux États-Unis, nous n'avons tout simplement pas voulu limiter le discours haineux. Par conséquent, notre pays est devenu un refuge pour ce genre de discours. Un certain nombre d'organisations ont ainsi déménagé leurs activités aux États-Unis où elles sont protégées, et d'où elles continuent à semer la haine ailleurs dans le monde.»

À l'avant-garde dans bien des domaines, les États-Unis restent visiblement prisonniers d'une Constitution écrite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si le texte était extrêmement novateur pour l'époque, n'est-il pas aujourd'hui dépassé? Le Deuxième amendement, qui autorise par exemple tout citoyen à dispo-



© Reuters/JAMES LAWLER DUGGAN

ser d'une arme, avait ainsi été écrit dans un contexte particulier : ce texte « est l'expression d'une période troublée où, après la Guerre d'Indépendance, fédéralistes et républicains n'avaient pas encore réussi à instaurer une réelle autorité étatique à l'intérieur de cette nouvelle et gigantesque Nation », écrit Jean-Paul Dubois dans *L'Amérique m'inquiète*.

Kevin Saunders en convient : il faut placer la rédaction de la Constitution dans le contexte historique, celui d'une ère post-britannique. En ce sens, « les Pères fondateurs n'ont sans doute pas eu la même conception de la liberté d'expression que nous. » Anne Deysine, professeure émérite à l'Université Paris Nanterre et spécialiste des questions politiques et juridiques aux États-Unis, poursuit : « les Pères fondateurs voulaient s'assurer que le nouveau gouvernement qu'ils établissaient ne serait pas en mesure d'empêcher l'expression ou la publication de commentaires négatifs et de critiques à son encontre, comme l'avaient fait les Britanniques avant la révolution américaine. »

Directeur du Tully Center for Free Speech à l'Université de Syracuse (État de New York), le professeur Roy S. Gutterman enchaîne : « Ces droits sont issus d'un régime répressif où la censure et le contrôle de la presse par le gouvernement et l'Église étaient monnaie courante. Le Premier amendement s'est développé pour permettre aux gens de s'exprimer librement, sans crainte d'être réprimés ; de se plaindre de la politique sans peur de représailles gouvernementales. C'était un document avant-gardiste, qui se voulait souple, pour une application moderne. »

Mais la souplesse face au conservatisme de certains juges a ses limites. Car, dans la très grande majorité des cas qui lui étaient soumis, la Cour suprême a joué la prudence : pas question que son interprétation ne porte atteinte à la Constitution. « Répondre ainsi ne résout pas tous les problèmes, puisque certaines jurisprudences précisent que la menace doit être 'réelle et imminente', ou que punir l'expression raciste n'est pas nécessairement un 'intérêt d'État impérieux' », écrit Anne Deysine, auteure de nombreux ouvrages.

Selon Kevin Saunders, ce Premier amendement n'est « plus adapté du tout » aux réalités actuelles. Son adaptation, une procédure de longue haleine, n'est pas près d'aboutir. « L'une des exceptions majeures apportées concerne par exemple la pornographie juvénile. » Il y a également eu la diffamation, les menaces, l'obscénité prise au sens large et la violation de la propriété intellectuelle, complète Roy S. Gutterman.

◁ **Don Folden**, le fondateur d'une compagnie spécialisée dans les visites guidées sur l'histoire afro-américaine, est en pleine discussion avec un suprémaciste blanc lors d'une manifestation décrite comme un rassemblement pour la « liberté d'expression ». Lincoln Memorial à Washington, États-Unis.

« Mais on a rejeté des exceptions qui auraient protégé les enfants contre les jeux vidéo violents, ou par exemple celle concernant les personnes qui mentent en affirmant avoir reçu des distinctions militaires. On a exclu beaucoup de choses... Il n'y a tout simplement pas beaucoup de volonté d'adapter l'amendement », assène Kevin Saunders. Lui comme Roy S. Gutterman s'accordent : « Les exceptions adoptées concernent des catégories étroites. »

« Pas adapté », Anne Deysine est également de cet avis : « Dans ce domaine comme en matière de financement des élections. » Dans le chapitre d'un ouvrage collectif intitulé *Liberté d'expression et poursuites pénales aux États-Unis\**, elle rappelle ainsi que la Cour suprême a interprété en 1976 le mot « speech » (liberté d'expression) de façon si large qu'il couvre l'expression politique mais aussi sa manifestation par la dépense électorale. « Pour la Cour, si un individu dépense pour faire élire le candidat de son choix, il fait usage de sa liberté d'expression ; en conséquence, il n'est pas possible de limiter les dépenses électorales en fixant des plafonds. » Cela s'étend aux millionnaires et aux entreprises. Cette anecdote mise à part, Anne Deysine souligne : « Avec désormais cinq juges très conservateurs sur neuf à la Cour suprême, aucune évolution n'est envisageable ! »

Roy S. Gutterman veut cependant croire aux buts recherchés par les Pères fondateurs : permettre aux idées divergentes de s'exprimer, pour mieux les combattre. Certes, aujourd'hui, le texte peut paraître désuet face à de nouvelles formes d'expression. « Les médias modernes, comme les jeux vidéo, sont tous protégés par notre Premier amendement et ont des droits légaux similaires à ceux qui étaient autrefois réservés aux livres, aux journaux et aux magazines. Mais notre droit à la liberté d'expression signifie que, dans notre démocratie, même les discours vils, offensants et haineux peuvent entrer dans ce que nous appelons chez nous le marché libre des idées. »

Ce marché, poursuit-il, est aussi soumis à un contre-discours qui, en théorie, répondrait aux discours de type haineux. « Je crois au marché libre des idées. Nous sommes dans une position unique en ce moment où notre Président exerce ses propres droits en vertu du Premier amendement d'une manière que nous n'avons jamais vue dans la politique moderne. Mais cela alimente une discussion et un débat public. Cependant, en vertu de nos lois, il est difficile de punir les gens pour un discours offensant ou impopulaire. Cette souplesse permet toutefois une gamme de discussions ouvertes sur des questions publiques : nous pouvons ne pas toujours être d'accord et nous avons au moins toujours le droit de répliquer. » |

\*« Liberté d'expression. Archives de politique criminelle 2018 », collectif paru aux Éditions A. Pédone.

# Des journalistes qui ne se taisent pas

Le webzine Mada Masr est considéré comme l'un des derniers bastions du journalisme indépendant en Égypte. En butte aux tracasseries du gouvernement, menacé-e-s d'arrestation, les membres de sa rédaction poursuivent leur travail d'information envers et contre tout. Par Lena Khalifa



« Tu es journaliste. Tu as donc forcément quelque chose à te reprocher. » C'est ce qu'un agent de la sécurité d'État a répondu à Rana Mamdouh à l'aéroport du Caire, lorsqu'elle a voulu savoir pourquoi elle avait interdiction de quitter l'Égypte. Ce jour-là, elle comptait s'envoler pour la Jordanie et participer à une conférence sur le journalisme d'enquête. Elle a dû quitter l'aéroport et rentrer à la maison. Rana a relaté cet incident trois semaines plus tard sur Mada Masr, le webzine pour lequel elle travaille.

En ce vendredi de novembre, jour de fête officielle du calendrier musulman, les rues du Caire étaient presque vides, contrastant agréablement avec les embouteillages habituels dans cette mégapole de plusieurs millions d'habitant-e-s. Rana Mamdouh n'avait qu'une question en tête : pourquoi son nom figurait-il sur la liste des personnes non autorisées à quitter le territoire ? Cette interdiction visait-elle tous les journalistes du pays ? Dans son compte rendu de l'événement, la journaliste raconte avoir été si épuisée à son retour chez elle

qu'elle a dormi pendant 18 heures d'affilée. Au petit matin du 23 novembre, alors qu'elle était encore endormie, le journaliste Shady Zalat a été arrêté à son domicile. Lorsque Rana Mamdouh l'a appris à son réveil, elle a été saisie de panique. Le danger était devenu tangible. Elle a plusieurs fois répété à ses enfants qu'elle les aimait et discuté avec son mari de ce qui se passerait si elle était jetée en prison. Après une seconde nuit agitée, elle s'est rendue au bureau de Mada Masr, dans le quartier de Doki. Dix minutes après son arrivée, les forces de sécurité ont fait irruption dans les locaux du webzine. Dix hommes en uniforme ont confisqué les téléphones et les ordinateurs portables. La perquisition a duré trois heures, au terme desquelles Rana Mamdouh a été arrêtée, tout comme la rédactrice en chef du titre, Lina Attalah, et un autre collaborateur. La vague de répression lancée par le régime égyptien avait fini par atteindre Mada Masr, la seule rédaction qui osait encore critiquer la politique intérieure du gouvernement.

### Au palmarès des pays qui bâillonnent la liberté d'expression

Depuis le putsch de l'ancien militaire Abdel Fattah al-Sissi il y a près de sept ans, la liberté de presse et d'opinion n'existe pratiquement plus en Égypte. Qu'elle soit exprimée en privé ou en public, la moindre critique réveille la terreur des séances de torture dans les sous-sols des commissariats et des conditions de détention inhumaines des prisons égyptiennes. Vingt-six journalistes y sont actuellement incarcérés, un dixième des journalistes emprisonné·e·s dans le monde. Dans le dernier classement établi par Reporters sans frontières au sujet de la liberté de la presse, l'Égypte se situe au 163<sup>e</sup> rang. En 2019, c'était un des pays comptant le plus de journalistes emprisonné·e·s, juste derrière la Chine et la Turquie.

Dans cet environnement ultra-intolérant, le webzine Mada Masr subsiste comme l'un des derniers refuges du journalisme indépendant. La rédaction publie régulièrement des enquêtes et des éditoriaux critiques sur les abus commis dans le pays : la corruption endémique, l'absence de liberté d'opinion et le nombre toujours croissant de prisonniers politiques. L'Égypte a bloqué plusieurs fois l'accès à Mada Masr depuis 2017, de même qu'à 500 autres sites Internet. La rédaction a jusqu'ici toujours trouvé des façons de contourner le blocage, également après la descente de police et les arrestations de novembre dernier. Après un trajet de vingt minutes durant lequel les trois journalistes menotté·e·s se tenaient main dans la main, le fourgon de police a fait demi-tour et les a reconduit·e·s au centre-ville, où on les a libéré·e·s. Quelqu'un avait dû plaider en leur faveur en haut lieu, mais ils n'en ont pas su davantage. La pression internationale a peut-être joué un rôle. Le webzine publie des articles en arabe et en anglais ; il compte des lectrices et des lecteurs dans le monde entier.

**Rire malgré tout** | « Lorsque je pense à l'attaque que nous avons subie, je me souviens surtout des rires », écrivait la rédactrice en chef Lina Attalah quelques jours plus tard sur le site de Mada Masr. Durant les perquisitions, les membres de l'équipe ont plusieurs fois éclaté de rire, et les agents de l'État n'ont pas pu garder leur sérieux. L'humour a toujours eu une grande place dans leur travail.

Ils riaient aussi le jour où les problèmes ont commencé. L'équipe de rédaction avait appris par différentes sources émanant des services secrets que Mahmoud al-Sissi, le fils du président, allait obtenir un poste en Russie. Il s'agissait d'une manœuvre pour l'éloigner des cercles du pouvoir, où ses médiocres prestations nuisaient à la réputation de son père. Les journalistes ont tout de suite eu conscience du dan-

ger qu'il y avait à faire paraître un article sur ce thème. Car les deux plus grands tabous en Égypte, ce sont l'armée et tout ce qui touche à la personne du président. Critiquer l'une ou l'autre, c'est jouer avec le feu. Mais la conviction de détenir une information décisive a poussé Mada Masr à risquer la publication. À peine quatre jours plus tard, la police assaillait ses locaux et arrêtait les journalistes.

« Nous ne sommes guère intéressés par les scoops et les nouvelles sensationnelles », affirme la rédactrice en chef Lina Attalah dans l'un de ses éditoriaux. « Au contraire, ils nous embarrassent, car nous savons le travail rigoureux qu'il faut accomplir pour vérifier ces allégations. » La jeune femme de 37 ans a étudié le journalisme au Caire et travaillé pour plusieurs magazines papier avant de co-fonder Mada Masr en 2013, deux ans après la chute de Hosni Mubarak et quelques jours avant le coup d'État militaire d'Abdel Fattah al-Sissi. Selon Lina Attalah, « de nombreuses personnes nous perçoivent comme un média conçu par et pour les enfants de la révolution ».

Ces enfants de la révolution vivent aujourd'hui dans un État qui restreint encore plus drastiquement leur liberté que durant les trente années du régime de Mubarak. Quelque 60 000 prisonniers et prisonnières politiques croupissent dans des geôles lugubres. Beaucoup sont détenu·e·s pendant des années sans jamais passer devant un tribunal, ou condamné·e·s en masse lors de procès collectifs. La torture est fréquente. En septembre dernier, les vidéos postées sur YouTube par un Égyptien en exil, Mohammed Ali, ont causé un vif émoi dans tout le pays. L'entrepreneur y fait part de son expérience dans l'armée égyptienne ; il dénonce la corruption et le gaspillage des deniers publics dont se rend coupable le régime actuel. Suite à cela, des manifestations contre le gouvernement ont éclaté pour la première fois depuis 2013. Les protestataires ont aussitôt été réduits au silence, avec l'arrestation de 16 journalistes et de milliers de simples citoyen·ne·s.

**Un voyage incertain** | « Vous croyez peut-être que nous sommes courageux, et vu de l'extérieur, on peut effectivement le penser. Pourtant, nous avons souvent peur, et il est important de le reconnaître », écrit Lina Attalah. Si les journalistes de Mada Masr ont finalement échappé à la prison, cela ne les rassure pas pour autant. Deux jours après l'attaque contre leur bureau, trois journalistes ont été arrêté·e·s, accusé·e·s d'appartenir à une organisation terroriste et de propager de fausses nouvelles. Combien de temps l'équipe de Mada Masr pourra-t-elle encore pratiquer un journalisme critique, de haut niveau, et quels sacrifices aura-t-elle à consentir pour cela ?

# Un génocide qui n'en finit pas

Cinq ans et demi après le massacre du peuple yézidi par l'État islamique, justice n'a toujours pas été rendue. La région saccagée de Sinjar reste inhabitable et des milliers de familles croupissent dans des camps sordides. Par Adiba Qasim\* et Julie Jeannet

Le drame de la communauté yézidie a fait le tour du monde. Le 3 août 2014, au petit matin, des combattants du groupe autoproclamé État islamique (EI) attaquent la ville de Sinjar, au nord-ouest de l'Irak, afin d'étendre leur prétendu califat. Après quelques heures de combat, les drapeaux noirs de Daech sont hisés sur les bâtiments étatiques.

Dans une violence inouïe, 3000 civil·e·s sont exécuté·e·s, décapité·e·s, tué·e·s par balle ou brûlé·e·s vivant·e·s. Plus de 7000 femmes et enfants sont capturé·e·s, forcé·e·s à se convertir à l'islam. Les jeunes femmes sont vendues sur des marchés comme esclaves sexuelles

et les petits garçons transformés en chair à canon. La commission d'enquête indépendante sur la Syrie mandatée par l'ONU conclut en 2016 que le groupe armé a perpétré un génocide. Huit États arrivent aux mêmes conclusions.

Depuis des milliers d'années, être né yézidi·e au Moyen-Orient, c'est vivre dans la peur. La religion aux sept anges est l'une des plus anciennes confessions monothéistes. Ses origines remontent à plus de 6000 ans. Ses membres forment une minorité ethnique et religieuse persécutée tout au long de l'histoire. Le massacre de 2014 par l'EI constitue la 74<sup>e</sup> tentative de nettoyage ethnique.

La communauté ne s'en est toujours pas remise. Aujourd'hui encore, plus de 2800 femmes et enfants manquent à l'appel.

Nadia Murad a donné un visage à ces milliers de femmes anonymes réduites en esclavage par les combattants islamiques. Kidnappée dans le village de Kocho, elle réussit à s'échapper après trois mois de captivité. Ses témoignages glaçants ont mis en lumière les crimes contre l'humanité perpétrés par Daech à l'égard des Yézidi·e·s. En 2018, la jeune femme s'est vu décerner le Prix Nobel de la paix. Malgré cette reconnaissance internationale, ses appels sont restés vains. L'insécurité et le manque d'infrastructures ne permettent pas le retour des Yézidi·e·s sur leurs terres. Des milliers de familles croupissent dans des camps insalubres, sans aide matérielle ni soutien psychologique. Les cas de suicide se multiplient. Ce peuple semble avoir été rayé de la carte, comme oublié du monde.

**Terres saccagées** | Peu après la tragédie de Sinjar, des Yézidi·e·s installé·e·s aux États-Unis mettent sur pied l'association Yazda pour documenter le génocide et venir en aide aux survivant·e·s. Haider Elias, son directeur, rentre d'un séjour dans le nord-ouest de l'Irak. Son constat est sans appel. « La situation dans la région de Sinjar est accablante. Plus de quatre ans après le départ de l'EI, toute vie a déserté la ville. La région est dévastée, toutes les infrastructures ont été saccagées », décrit-il tristement. « Toutes les portes, les fenêtres des habitations et les



Plus de quatre ans après le départ de l'EI, la ville de Sinjar reste dévastée. Toutes les infrastructures ont été saccagées, très peu de personnes y sont retournées pour tenter d'y reconstruire leur vie.



© Adiba Qasim  
**Une petite fille yézidie** sur le Mont Sinjar. Comme des milliers de personnes, elle vit avec sa famille dans une tente depuis qu'elle a fui son village en 2014, suite au massacre de l'EI.

appareils électroménagers ont été pillés par les Sunnites des villages voisins. Cela rend un retour économiquement impossible pour les familles qui n'ont pas de revenus durables pour reconstruire.»

Sa description fait écho à un rapport d'Amnesty rendu public en décembre 2018, qui dénonce le sabotage intentionnel de puits d'irrigation et d'infrastructures agricoles. L'organisation décrit la destruction délibérée des cultures et du bétail par les militants islamistes autour du Mont Sinjar, afin de réduire à néant les moyens de subsistance des Yézidi-e-s. Depuis la publication du rapport, la situation ne s'est de loin pas améliorée, estime Donatella Rovera, spécialiste de la gestion des crises pour Amnesty International. La chercheuse pointe du doigt le manque de volonté politique de la part des autorités irakiennes et de la communauté internationale. «Au-delà des destructions perpétrées par Daech, dans la région de Sinjar, ce sont les bombardements de la coalition qui ont fait les plus gros dégâts matériels. Les gouvernements occidentaux ont dépensé des centaines de millions pour la guerre mais presque rien pour reconstruire.»

Depuis la libération de Sinjar, fin 2015, une multitude de milices armées se disputent le contrôle de la région. «Les drapeaux changent à chaque check point», raconte le directeur de Yazda.

Et si la situation n'était pas déjà suffisamment tendue, les tensions militaires entre le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), le YPG (Unité de protection du peuple) et la Turquie inquiètent à présent dans le nord-ouest irakien. L'armée de Recep Tayyip Erdoğan a récemment pris pour cible des milices yézidiennes dans la région de Sinjar. Le bombardement du 21 janvier a fait quatre morts.

**Une injustice qui tue** | Le manque de ressources économiques, de soutien psychique et d'accès à la justice contribue encore à la détresse des Yézidi-e-s. «L'accès aux soins médicaux, à une éducation de base et à l'électricité fait cruellement défaut. Notre peuple a perdu confiance. Il craint que les persécutions se reproduisent, car ni le gouvernement central irakien ni le gouvernement régional du Kurdistan n'ont prouvé qu'ils s'engageaient à nous protéger ou à assurer les services vitaux essentiels dont nous avons urgemment besoin», déplore Haider Elias de Yazda.

Dans un système judiciaire défaillant, voire inexistant, les victimes de Daech sont laissées pour compte. «La plupart des membres de l'EI arrêtés par les autorités irakiennes ont été jugés pour des chefs d'inculpation vagues, comme l'appartenance à une organisation terroriste, mais pas pour les crimes spécifiques qu'ils ont commis contre des individus», explique Donatella Rovera, d'Amnesty. «Il y a pourtant énormément de témoins parmi les Yézidi-e-s. Toutes ces personnes devraient être entendues. Ce droit ne leur est pas donné et cela les affecte énormément», regrette la chercheuse. Et Haider Elias d'ajouter: «Aucune mesure judiciaire n'a été prise pour que les victimes yézidiennes se sentent dignes et reconnues en tant que citoyen-ne-s de ce pays. La coalition internationale a effectivement chassé l'EI de la région, mais aucune procédure d'investigation ni aucun mécanisme n'a été mis en place

pour poursuivre les individus associés au groupe armé lors des actes génocidaires.»

**Séries de suicides** | Said\*\* a fui son village de Sinjar depuis cinq ans et demi; il vit désormais dans le Kurdistan irakien et assiste impuissant aux suicides de certains proches. «Depuis le génocide, le gouvernement irakien n'a pas fait un seul geste pour nous. Nous perdons espoir. Des gens s'ôtent la vie. Nous n'avons aucun soutien, nous avons été abandonnés.»

En octobre 2019, Médecins sans frontières dénonçait la grave crise de santé mentale à laquelle est confrontée la communauté yézidie. Un communiqué racontait qu'entre avril et août 2019, 24 personnes ayant été amenées à l'hôpital de Sinuni avaient tenté de se suicider. Six sont mortes avant leur arrivée ou n'ont pu être réanimées. La moitié avait moins de 18 ans. Une jeune fille de 13 ans s'est pendue. Quatre se sont immolées par le feu. D'autres ont cherché à s'ôter la vie en s'ouvrant les poignets, en prenant des médicaments ou avec une arme à feu.

Malgré la difficulté de la situation, Haider Elias estime qu'un tiers de la population devrait progressivement revenir dans la région de Sinjar, si les bombardements turcs cessent. «Depuis le début du génocide, 100 000 Yézidi-e-s ont émigré vers l'Europe, l'Australie et l'Amérique du Nord. On imagine qu'un tiers de la communauté tentera de reconstruire sa vie là-bas», lâche-t-il songeur. «Nous ne pouvons pas rester dans cette situation. La communauté internationale doit nous aider, soit à rester, soit à partir.» |

\*Adiba Qasim est d'origine yézidie. En août 2014, elle réussit à quitter in extremis son village avant l'arrivée de l'EI. Elle retourne ensuite à Sinjar collecter des informations pour documenter les atrocités commises contre son peuple. Elle collabore aujourd'hui avec le Centre de politique de sécurité de Genève.

\*\*Le prénom a été changé pour protéger l'identité de la personne.

# 300 millions d'enfants fantômes

Un scandale international méconnu. Des légions d'enfants dépourvu·e·s de droits car non enregistré·e·s à la naissance – en Afrique et en Asie surtout – sont en butte à tous les trafics. Trente ans après l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant, il est temps de mettre un terme au fléau en donnant enfin une identité à ces enfants invisibles. Par Yves Hardy, journaliste indépendant

Combien sont-ils exactement? Difficile de cerner le phénomène, puisqu'il s'agit d'évaluer le nombre d'enfants qui ne sont pas inscrit·e·s sur les registres d'état civil. L'étude de référence de l'Unicef en la matière remonte à décembre 2013: elle estime les «enfants fantômes» à quelque 290 millions, soit 45% de la population mondiale

des moins de 5 ans. Six ans plus tard, les rangs des «sans existence légale» ont grossi. La Banque mondiale signale qu'un milliard de personnes – enfants et adultes – sont incapables de justifier de leur identité.

Les causes du non-enregistrement sont multiples. En Chine, les familles cachaient leur progéniture lors de la poli-

tique de l'enfant unique (1979-2015). Les autorités birmanes déniaient la citoyenneté aux Rohingyas. En Afrique, ignorance et pauvreté se conjuguent. «J'ai accouché dans ma case, je ne savais pas qu'il fallait déclarer l'enfant.» «Je n'avais pas d'argent pour mettre du carburant dans la moto et aller jusqu'à la mairie distante de 20 km.» Etc.

Selon l'Unicef, 290 millions d'enfants dans le monde seraient sans identité officielle.

© Shutterstock/Lulija Shepeleva



**L'état civil, 1<sup>er</sup> des droits** | Certain·e·s ont surmonté ce handicap initial. Aujourd'hui président du Réseau des compétences électorales francophones (Recef), chargé de promouvoir des scrutins fiables et transparents, le général Siaka Sankaré témoigne: «Je suis né dans un petit village au sud du Mali. Ma naissance n'a pas été enregistrée. Plus tard, mes parents ont obtenu un jugement supplétif afin de m'inscrire à l'école. Il indique que je suis né vers 1954. Lors d'un voyage d'étude d'officiers aux États-Unis, le policier ne voulait pas me laisser passer sans date de naissance précise, alors j'ai inscrit sur le formulaire: 31 décembre 1954...»

Plus nombreux sont celles et ceux dont le parcours est brutalement interrompu. L'extrait d'acte de naissance est un sésame pour se présenter au certificat d'études. Ainsi Awa, adolescente sénégalaise, a dû quitter l'école faute de papier d'identité. Visage triste, elle manie le balai comme employée de maison, alors que ses copines endossent leur cartable. D'autres intègrent une école coranique,

tombent sous la coupe de marabouts sans scrupules qui les transforment en mendiant-e-s dans les rues des capitales africaines.

De tels exemples – innombrables – soulignent que le droit à une identité est le premier des droits, celui qui permet d'accéder à tous les autres : l'éducation, la santé, la citoyenneté... Invisibles au regard de la loi, les enfants sont particulièrement vulnérables. Comment faire respecter l'interdiction du travail des enfants si l'on ne connaît pas leur âge ? Idem à propos des mariages précoces de fillettes. Sans identité, les jeunes sont des proies aisées pour les trafiquants. Ils tombent plus facilement entre les mains criminelles de réseaux de prostitution, de drogue ou de vente d'organes. Dans les zones de conflit, ils fournissent une commode chair à canon : même tués, ils ne sont pas portés disparus puisqu'ils ne sont enregistrés nulle part. Ces enfants-soldats ont hier défrayé la chronique dans les guerres du Liberia et de Sierra Leone. À présent, ils sont embrigadés sans vergogne au Sahel par divers groupes djihadistes.

**L'innovation au service de l'enregistrement des naissances** | Le silence assourdissant qui entourait les « enfants fantômes » a été rompu en 2014. Cette année-là, le Français Laurent Dejoie et le Camerounais Abdoulaye Harissou, deux notaires confrontés à l'impossibilité d'enregistrer des titres de propriété sans que les parties puissent faire valoir leur identité, enquêtent et révèlent l'ampleur du drame dans un livre-référence\*. Dans le même temps, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) publie un Guide pratique pour la consolidation de l'état civil.

Plusieurs pays ont réagi en informant leur état civil et en menant des campagnes nationales d'enregistrement des naissances, tels le Niger et la Côte d'Ivoire. Une manière de mieux calibrer

les politiques publiques. Comment en effet répondre aux besoins des populations – vaccinations notamment – si on ne sait pas qu'elles existent ? Cela dit, certains régimes préfèrent se voiler pudiquement la face : ignorer les réalités démographiques permet d'utiliser les fonds à d'autres fins...

La société civile – ONG en tête – joue le rôle d'aiguillon et rappelle les États à leur devoir. Des entrepreneurs et des entrepreneuses mettent au point des technologies innovantes au service des maternités, comme au Burkina Faso (voir encadré). Sous l'impulsion du notariat francophone, les appareils judiciaires se mobilisent. Des « séances de rattrapage » se multiplient : le juge ou le greffier du tribunal se déplacent dans les villages de brousse. Au terme de ces « audiences foraines », auxquelles participent sages-femmes, autorités communales, voisin-e-s, le juge délivre un jugement qui supplée l'absence d'état civil des enfants et adolescent-e-s. Des centaines de milliers de régularisations sont ainsi en cours.

Quelques pays passent à la vitesse supérieure en recourant massivement à la biométrie. L'Inde, par exemple, procède à la numérisation des empreintes digitales, à la photographie des iris (après 5 ans) et

des visages. Ce projet dénommé *Aadhar* a permis d'enregistrer, mais aussi de fichier, plus d'un milliard d'habitant-e-s. L'identification biométrique, solution au problème des « enfants fantômes » ? À voir l'utilisation faite par la Chine de la reconnaissance faciale et du *big data*, on peut surtout craindre un contrôle social renforcé et une surveillance de masse.

Trente ans après l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989, de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), le défi reste donc entier. L'article 7 de la CIDE précise pourtant : « L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité. » Force est de constater le décalage vertigineux entre les textes et la réalité. Comme le souligne avec force l'ancien Garde des sceaux, Robert Badinter, ces « outrages à l'enfance confinent à un crime contre l'humanité ». Plus de 300 millions d'enfants en quête d'avenir attendent toujours d'être reconnu-e-s comme citoyen-ne-s à part entière. |

\*« Les enfants fantômes », par Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, préface de Robert Badinter, Albin Michel, 2014, 170 p.

\*\*Un code bulle est un procédé permettant d'authentifier et de sécuriser un produit ou un document.

## Bracelet à bulles pour bébé

Adama Sawadogo, jeune entrepreneur burkinabé, a eu l'idée d'un procédé simple et inédit. Le jour de l'accouchement, un bracelet à bulles\*\* unique et infalsifiable est placé au poignet du nouveau-né. À l'aide de son smartphone, la sage-femme scanne le code bulle. Il est envoyé directement par SMS crypté au centre national d'état civil, en l'occurrence la mairie principale de Ouagadougou, la capitale. Plus tard, l'extrait d'acte de naissance est remis aux parents de l'enfant sur simple présentation du bracelet à bulles à la mairie la plus proche du domicile. Ce système, baptisé ici par le *startuper*, est « une petite révolution ». « Les expériences pilotes ont été des succès à 100 % », assure-t-il. Elles ont toutes conduit à un enregistrement effectif des enfants. « Le coût unitaire du bracelet est dérisoire, environ 1 euro », ajoute-t-il. Les autorités du Burkina Faso, séduites, se proposent d'étendre l'expérience. YH

[www.icivil.bf](http://www.icivil.bf)



Selon Caritas, 103 000 enfants vivent dans la pauvreté en Suisse, et deux fois plus dans la précarité, soit juste au-dessus du seuil de pauvreté. Un chiffre en augmentation depuis 2017.

© Keystone/CHRISTOF SCHUERPF

## De toits en toits

**Ballotté-e-s de logement en logement, avec parfois des nuits dehors au compteur, les enfants sans domicile fixe sont une réalité en Suisse. Migrations, divorces, crise du logement, la précarité a vite fait de frapper à la porte. Une instabilité qui a des répercussions.** Par Emilie Mathys

**E**n novembre dernier, douze associations françaises publiaient un manifeste réclamant l'ouverture en urgence de places d'hébergement. Chaque soir, à Paris, près de 700 enfants dorment dans la rue, et des milliers logent dans

des habitations précaires. Si la situation semble moins alarmante en Suisse (il n'existe pas de statistiques officielles sur la question et, outre Genève et Lausanne\*, tous les hébergements d'urgence de Suisse contactés disent n'accueillir

que rarement des enfants), c'est aussi une réalité. Il n'est pas rare que des mineur-e-s et leurs parents passent la nuit dehors, parfois dans des voitures ou sous des ponts, ou logent de manière provisoire chez des connaissances ou

dans des foyers d'urgence. Saturés, ces derniers ne sont souvent pas adaptés à la constellation familiale et à ses besoins spécifiques.

**Prise en charge adaptée** | Une carence que tente de combler le dispositif HUMA de l'association Païdos, qui a ouvert ses portes en mai dernier sur demande de la Ville de Genève. Foyer d'urgence pour mineur·e·s accompagné·e·s sans abri, il peut héberger jusqu'à 40 personnes pour une durée allant de 3 semaines à 3 mois. En ce début janvier, tous les lits sont occupés et la liste d'attente est longue. « La majorité des familles que nous accueillons ici sont des familles clandestines qui viennent d'arriver à Genève, ou qui sont en Suisse depuis un certain temps et se retrouvent confrontées à des difficultés financières soudaines », détaille Adrien Pichon, responsable du foyer. « Nous sommes leur dernier recours avant la rue. » Provenant en grande partie de pays européens (Albanie, Roumanie...) ou d'Afrique du Nord, ces familles ont rejoint la Suisse avant tout pour des raisons économiques ou, comme c'est le cas de certaines femmes, pour fuir des violences. Échappant à la filière de l'asile, ces groupes ne peuvent bénéficier d'aide étatique et doivent vite s'enliser dans des situations dramatiques.

Outre des lits et des repas, HUMA a pour dessein d'être un point d'équilibre pour ces vies au parcours déjà bien chahuté, tout en offrant une prise en charge psychopédagogique complète. « Malheureusement, nous ne pouvons pas trouver de logements à ces personnes », regrette Adrien Pichon, qui veille à ce que ses locaux temporaires soient conscient·e·s de la difficulté du marché genevois. « Pour les gens qui n'ont pas de perspective de régularisation, une fois la durée de trois mois écoulée, c'est le système D : sous-location, réseaux, amis... Parfois, le retour au pays. » Entre-temps, les enfants

doivent être scolarisé·e·s. « Que mes fils puissent suivre une formation ici est un cadeau de Dieu », souligne Christine, arrivée récemment au foyer avec ses jumeaux de 16 ans, Frank et Junior. Les adultes présent·e·s acquiescent. Tous mettent beaucoup d'espoir dans une institution synonyme de stabilité et d'intégration, même éphémères.

**« Si les enfants clandestin·e·s restent très vulnérables, les familles suisses ne sont pas non plus épargnées par les difficultés d'hébergement. »**

Si les enfants clandestin·e·s restent très vulnérables, les familles suisses ne sont pas non plus épargnées par les difficultés d'hébergement. L'ancienne speakerine de la RTS, Kim Grootsholten, peut en témoigner, elle qui s'est un jour retrouvée confrontée à cette situation, seule avec son enfant et sans logement. Elle a, depuis lors, fondé TOIT POUR TOUS, une association présente à Genève, qui met à disposition des habitations temporaires destinées à des familles suisses ou résidentes. Sur 63 personnes hébergées entre octobre 2018 et novembre 2019, 27 étaient des enfants. « La précarité peut frapper tout un chacun très rapidement », rappelle Kim Grootsholten. « L'accès au logement est extrêmement difficile dans les grandes villes de Suisse, sans parler des assurances maladie dont les coûts ne cessent d'augmenter. » À ces obstacles s'ajoute la multiplication des divorces (ndlr : un quart des ménages monoparentaux recourent à l'aide sociale en Suisse), des cas de violences domestiques, des faillites ou encore des problèmes psychiques qui peuvent entraver l'individu dans ses démarches de demande de subsides. De surcroît, ceux-ci mettent parfois des mois à être versés.

« Aujourd'hui, l'État n'offre pas de solution inclusive : faute de logements accessibles, l'Hospice général place des gens à l'hôtel pendant des mois. C'est une solution pansement extrêmement onéreuse qui n'offre pas de cadre sécurisant », déplore la jeune femme. « Nous devrions nous inspirer des pays scandinaves et de leur modèle 'housing first', où le logement est une priorité pour que l'individu puisse se reconstruire. En Suisse, il est d'abord apporté une assistance médico-sociale,

afin de traiter des troubles bien souvent accentués par la perte du logement, avant de se voir attribuer un domicile. Seulement, tant que l'être humain n'a pas de sécurité affective, de quoi manger et un toit, il ne peut pas se développer correctement. » Sans compter que, pour avoir la garde de son enfant, il faut absolument justifier d'une adresse : « Nous avons été contactés récemment par une jeune maman en détresse parce que le SPMI menaçait de lui retirer ses trois enfants. Victime de violences conjugales, elle a dû fuir le domicile et loge actuellement dans un foyer pour femmes et enfants » confirme Kim Grootsholten, qui a connaissance d'autres cas similaires.

**Une anxiété partagée** | Éponges à émotions, les plus jeunes enfants vivent de plein fouet les peurs de leurs parents : « On retrouve chez les enfants sans domicile fixe des problématiques principalement anxieuses. Les parents sont dans des situations d'insécurité qui renforcent chez l'enfant leur angoisse de perte, de séparation », commente Nicolas Liengme, pédopsychiatre à l'HUMA. Rencontrée au foyer, Sarah, originaire de Guinée et passée par l'Espagne et la France avant de débarquer en Suisse un

soir de décembre 2019 avec une valise et ses deux enfants, connaît bien ce sentiment. Depuis qu'elle a été menacée de se faire retirer leur garde, elle vit dans la peur panique qu'on lui enlève ses enfants. « Je n'arrive jamais à lâcher prise; j'ai tout le temps peur, quand ma fille sort avec les éducateurs, qu'on me la prenne. Ma fille ressent ça, elle ne mange pas, et mon fils dort mal », raconte-t-elle doucement tandis que Gabriel, tout juste un an, somnole dans ses bras et qu'on tente de la rassurer.

« Un déménagement est toujours traumatique pour l'enfant qui construit son identité, sa sécurité, à partir d'éléments visuels avec lesquels il entre en contact. La stabilité des murs, mêmes précaires, est essentielle pour qu'il puisse trouver l'apaisement suffisant, se poser dans une situation d'apprentissage et entrer en relation avec les autres », ajoute Nicolas Liengme. Lorsque l'on demande à Ada, 9 ans, venue d'Albanie avec sa sœur et ses parents pour lesquels elle joue le rôle d'interprète, ce qui est le plus difficile pour elle ici: « faire confiance aux autres », affirme-t-elle.

À l'HUMA, comme chez TOIT POUR TOUS, tout un travail est opéré autour

d'une parentalité mise à rude épreuve et qui nécessite d'être revalorisée. « Le plus important, souligne Nicolas Liengme, c'est l'affect transmis en permanence à l'enfant. C'est extraordinaire tout ce que ces parents peuvent offrir à leurs petits malgré la précarité. » Il conclut: « le plus grand danger, c'est de séparer les familles. »

**La responsabilité aux associations** | Comment la Suisse peut-elle laisser des enfants sans domicile fixe? Les acteurs et actrices de terrain rencontrés au cours de cette enquête pointent du doigt l'inertie des grosses institutions et des autorités encore réticentes à s'emparer pleinement de la problématique. Contactés pour des entretiens, aucun des différents services de protection des mineur·e·s de Suisse romande n'a, à ce jour, répondu à nos demandes. Quant à la Ville de Genève, son service de communication nous a redirigé·e·s vers les associations sur lesquelles presque tout repose. Marianne Hochuli, responsable du secteur étude chez Caritas, dénonce un « État qui n'assume pas suffisamment de responsabilités pour s'assurer que les personnes à

faible revenu disposent de suffisamment de logements à prix abordable ». Pour l'association, « le gouvernement devrait agir de façon sensiblement différente. Cela pourrait se faire par le biais de subventions pour la construction de logements ou de subventions au logement pour les ménages au revenu modeste. » Du côté de l'équipe HUMA, on déplore qu'« aucune mesure politique de régularisation des clandestins ne soit actuellement à l'agenda », en rappelant que la situation migratoire est appelée à se complexifier dans les décennies à venir. Les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique montrent que la pauvreté infantile est en augmentation\*\*. Si aucune mesure n'est prise aujourd'hui, la Suisse affrontera toujours plus de familles à la rue, et d'enfants privé·e·s de leurs droits et de perspectives. Difficile de construire un avenir quand on ne sait pas de quoi demain sera fait. |

*\*En 2019, le Sleep-in, la Marmotte, et l'Abri/L'Étape, à Lausanne, ont accueilli 80 enfants. Ils étaient 92 en 2018.*

*\*\*Entre 2017 et 2018, le taux de pauvreté des enfants a augmenté de 6,9 pour cent à 9,6 pour cent (chiffres de l'Office fédéral de la statistique).*

## La pauvreté, un tabou ?

Dans un rapport récemment publié, Caritas fait état de 103 000 enfants vivant dans la pauvreté, et de deux fois plus dans la précarité, soit juste au-dessus du seuil de pauvreté. Un chiffre en hausse (ndlr: voir ci-dessus). Quant aux pourcentages de mineur·e·s qui connaissent des difficultés de logement, « les chiffres exacts ne sont pas connus. La recherche sur cette problématique précise n'en est encore qu'à ses débuts », souligne Marianne Hochuli.

Des lacunes qui témoignent d'un tabou entourant cette réalité, et plus généra-

lement la pauvreté, dans les pays prospères. De l'avis de Michele Poretti, professeur à la Haute école pédagogique du canton de Vaud, « bien que des travaux aient été menés sur cette thématique par la Confédération, la question de la précarité n'est pas prioritaire dans l'agenda politique ». Il poursuit: « La pauvreté est un enjeu qui interroge les structures sociales: est-elle la conséquence d'un système défaillant ou résulte-t-elle de la responsabilité individuelle? En Suisse, la tendance est de faire porter à l'individu le poids de ses choix

et de son destin. La pauvreté est vue comme un échec dans un pays libéral où le taux de chômage est bas et où les formations sont de qualité et accessibles. » Avec, comme conséquence, de nombreuses personnes qui font l'impasse, par honte, sur des services et des aides auxquelles elles auraient droit. On sait aujourd'hui que les enfants qui grandissent dans la précarité courent un plus grand risque de connaître la même situation à l'âge adulte et plus tard. EM

## Piégé·e·s en Bosnie-Herzégovine

Depuis la fermeture de la frontière serbo-hongroise, la « route des Balkans », principale voie vers l'Europe, s'arrête en Bosnie-Herzégovine. L'hiver y a été rude pour plus de 5000 migrant·e·s tentant coûte que coûte de passer en Croatie, où les violences policières sont fréquemment rapportées. Par Rémi Carlier

La nuit est sans lune, des trombes d'eau s'abattent sur le goudron de la petite gare d'Otoka, au nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine. Surgi du brouillard, le train de 23 heures en provenance de Sarajevo s'arrête dans un crissement strident. Une troupe de policiers bosniens s'engouffre

dans le wagon de queue, où sont installées une quarantaine de personnes dont plusieurs enfants, yeux endormis ou écarquillés. Des Irakien·ne·s, Marocain·e·s, Afghan·e·s se rendent tous et toutes à Bihać, ville principale du canton d'Una-Sana, près de la frontière croate. «Les familles, mon-

trez-nous vos papiers!» crient les policiers, accompagnés de membres du Danish Refugee Council (DRC). Ces derniers vérifient que les familles et les mineur·e·s non accompagné·e·s ne quittent pas leur siège. Les autres, une vingtaine de jeunes hommes, sont priés de descendre.



**Dimanche 8 décembre 2019.** Rachid, Walid, Ilyas et Amin, arrivés fin novembre à Bihać, dorment dans la rue. « Quand on se réveille le matin, l'eau de nos bouteilles s'est transformée en glace. »

Embarqués dans un car de la police, ils sont transportés jusqu'à une zone reculée à la frontière avec la République serbe de Bosnie, et abandonnés sur place avec quelques denrées énergétiques et un poncho fournis par le DRC. Une marche de 45 km sous la pluie les attend s'ils veulent atteindre Bihać.

Ce phénomène, quasiment un rituel, survient tous les jours à l'entrée du canton d'Una-Sana, devenu depuis 2017 l'une des grandes étapes de la « route des Balkans » de la Turquie vers l'Europe de l'Ouest, en passant par la Grèce, l'Albanie et le Monténégro. Surveillant les voies routières et ferroviaires, les autorités cantonales, qui bénéficient de pouvoirs étendus et de leur propre gouvernement, ont décidé courant 2019 de tout mettre en œuvre pour freiner ces arrivées massives. « Ils viennent en train, en bus, en taxi, dans des voitures privées, ou même à pied. Tous savent exactement où ils vont, et rien ne peut les en empêcher », concède Ale Siljdedić, porte-parole de la police de Bihać.

Le fonctionnaire déplore un désintérêt total des autorités fédérales envers la situation du canton qui en appelle, depuis le printemps 2019, à une répartition de cette population migratoire sur tout le territoire. Mais le pouvoir central bosnien, après un an sans gouvernement, est toujours embourbé dans des querelles politiques internes. Quant aux autres cantons, ils ne veulent rien savoir. En l'absence d'interlocuteurs ou interlocutrices stables et sans politique nationale d'asile concrète, la tâche d'accueillir les migrant·e·s revient donc aux autorités onusiennes, dont l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), avec le financement de l'Union européenne. « Il n'est pas normal qu'après deux ans, on soit encore dans une situation de crise, lance Peter Van der Auweraert, représentant de l'OIM en Bosnie. Ça n'est pas une crise migratoire, c'est une crise de gouvernement. L'argent et les ressources humaines sont là, ce qui manque, c'est la volonté politique. »

**Tréfonds de misère** | La cité de Bihać a vu s'arrêter en 2019 la majorité des 26 000 migrant·e·s, majoritairement pakistanais·e·s, afghan·e·s, syrien·ne·s et maghrébin·e·s, enregistré·e·s à l'entrée de la Bosnie. Dans les rues pavées du centre-ville, sur les rives agitées de la rivière Una, le long des murs criblés d'impacts de balles, vestiges de la guerre de Bosnie-Herzégovine, ils et elles sont des centaines à déambuler en ce glacial mois de décembre. Kyrillos, jeune égyptien copte de 17 ans, tremble dans sa parka trop grande en fixant la rivière. Le visage émacié, il tente, de sa main squelettique aux ongles sales, de mendier un peu d'argent pour s'offrir un thé ou un peu de nourriture. Depuis deux mois, il dort dans un grand bâtiment en construction abandonné, dans le froid et l'humidité, sur un matelas miteux. « Je ne me suis pas lavé depuis des semaines. Je n'ai plus d'argent, ni de téléphone pour dire à mes parents comment je vais », se lamente-t-il. Fils unique, il a choisi de fuir la misère noire dans laquelle il vivait au Caire pour trouver une vie meilleure de l'autre côté de la Méditerranée. Mais son périple l'a conduit dans des tréfonds de misère qu'il n'avait encore jamais connus.

Quatre centres d'hébergement ont pourtant été ouverts par l'OIM dans le canton d'Una-Sana, lieux de transit pouvant accueillir 3500 hommes, femmes et enfants dont aucun n'a l'intention de rester dans l'un des pays les plus pauvres d'Europe. À Bira, une usine de réfrigérateurs désaffectée après la guerre, ils sont 1900 à tromper l'ennui dans des containers de six lits. Le centre est plein mais Amira Hadžimehmedović, sa directrice, affirme qu'il y a encore de l'espace pour mettre à l'abri quelques centaines de personnes, au moins pendant l'hiver. Les autorités locales, qui voient les centres comme un « facteur attractif » pour les migrant·e·s, refusent en bloc et ont stoppé, fin novembre, un convoi apportant matelas et tentes desti-

nés à augmenter la capacité de Bira. « Le canton n'a pas accepté l'ouverture de ces centres. Cela a été négocié avec le Ministère fédéral de la Sécurité: ils ont émis une interdiction d'accueil. On est censés ne prendre que les plus vulnérables, mais on essaie d'accepter tous ceux qui se présentent à la porte. » affirme Amira Hadžimehmedović.

Un mineur isolé comme Kyrillos aurait théoriquement sa place dans le centre, s'il en faisait la demande. Mais, comme ce groupe de quatre Marocains installés sous un pont, ou cette quinzaine de Syriens d'Idlib massés autour d'un banc, il affirme avoir peur d'y aller. « Il y a de fortes tensions entre les Arabes et les Asiatiques [Afghan·e·s, Pakistanais·e·s et Indien·ne·s, très majoritaires à Bira]. J'ai peur de me faire agresser ou voler. » Le jeune copte est passé par le camp de Vucjak, ouvert à l'été 2019 par la mairie de Bihać, dans les montagnes surplombant la ville et sur la route migratoire vers la Croatie. Pensé comme une solution provisoire pour stopper la présence continue de migrant·e·s dans les rues, il est devenu au fil des mois un véritable cloaque, dénoncé par de nombreuses organisations et médias qui craignaient des décès durant l'hiver rigoureux. Le camp a fini par fermer en décembre, et plus de 700 migrant·e·s ont été rapatrié·e·s par l'OIM vers Sarajevo, pour y passer l'hiver dans l'un des deux centres gérés par l'institution onusienne. Kyrillos a refusé de prendre le bus. « À Sarajevo, il n'y a pas de 'game' ! » s'exclame-t-il.

**Cadavres inconnus** | Le « game », c'est le nom donné par les migrant·e·s à la traversée de la frontière, que Kyrillos a tenté dix fois sans succès. Gravier des montagnes, parfois avec des enfants en très bas âge, se faufile dans des forêts denses en évitant les champs de mines, vestiges de la guerre, ou traverser de puissantes rivières à travers la Croatie et la Slovénie, jusqu'à



**Lundi 9 décembre 2019.** La veille du démantèlement du camp de Vucjak, un jeune Pakistanais prépare des galettes sous une tente de fortune.



**Mercredi 11 décembre 2019.** Un jeune algérien montre une photo qu'il a prise lors d'une tentative de traversée en Croatie. On y voit des billets de banque et des téléphones brûlés par la police croate, selon son témoignage.

Trieste, en Italie... C'est le premier danger de ce « jeu » qui laisse sur son chemin une file de cadavres d'inconnu·e·s, mort·e·s de froid, noyé·e·s. Ce qui fait aussi trembler les candidat·e·s au « game » revenu·e·s en Bosnie après une traversée infructueuse, c'est la police croate, déployée pour empêcher toute entrée sur le territoire de l'Union européenne et dont les actes de violence sont fréquents.

Le Danish Refugee Council comptabilise 20 à 30 renvois illégaux par semaine vers la Bosnie, hors des postes frontières officiels. Dans un rapport publié le 13 mars 2019, Amnesty International dénonçait déjà des « renvois forcés systématiques, illégaux et fréquemment violents, ainsi que des expulsions collectives de milliers de demandeurs et demandeuses d'asile vers des camps de réfugié·e·s sordides et peu sûrs en Bosnie-Herzégovine ». Selon plusieurs ONG en Bosnie et en Croatie, les autorités cantonales et les migrant·e·s, les violences policières n'ont fait qu'empirer depuis l'été. « Nous constatons un schéma de violence récurrent, explique Nicola Bay, directeur du DRC en Bosnie. Nous sommes à un stade où il n'y a plus besoin de preuves, tant c'est évident. On voit les blessures : brûlures au fer-chaud, tirs de

flashball, morsures de chiens, plaies à la tête dues aux coups de matraque. » Mi-novembre, la police croate a ouvert le feu sur deux hommes à la frontière slovène, blessant grièvement l'un d'eux. Les témoignages de migrant·e·s à qui les forces de l'ordre ont détruit vêtements, chaussures, téléphone et argent, abondent.

Lors de sa première tentative de traversée, Kyrillos, le jeune égyptien, affirme avoir dû donner son passeport avant qu'il ne soit brûlé sous ses yeux, puis avoir été abandonné en sous-vêtements dans la forêt, à la frontière bosnienne, et contraint de traverser une rivière.

Sous pression, les autorités croates nient continuellement ces allégations, allant jusqu'à accuser les victimes d'inventer les faits. « La police croate fait un travail à la fois efficace et humain, et fournit beaucoup d'efforts pour rendre la frontière la moins poreuse possible. À chaque fois qu'il y a eu des accusations, des enquêtes ont été diligentées et il n'y a aucun fait avéré », affirme au journal français *Le Monde* le directeur de cabinet du premier ministre croate, Zvonimir Frka-Petešić. L'enjeu est de taille pour les autorités croates : fin octobre, la Commission européenne a annoncé que la Croa-

tie était « en bonne voie » pour intégrer l'espace Schengen, et « devra continuer à mettre en œuvre toutes les actions en cours, notamment en ce qui concerne la gestion des frontières extérieures ».

« Il est intéressant de constater comme les récits changent suivant les pays. En Croatie, les violences policières sont un secret public, alors que tout le monde en parle en Bosnie. Et celles et ceux qui vivent près de la frontière affirment entendre, la nuit, des sons qu'ils entendaient pendant la guerre, il y a vingt ans. C'est très effrayant pour eux. » commente Tea Vidović, membre du Centre for Peace Studies, basé à Zagreb.

Malgré les refoulements systématiques, les migrant·e·s continuent inlassablement leurs tentatives de traversée, réduites pendant l'hiver, mais qui reprendront au printemps. Talha, jeune pakistanais de 22 ans installé pour l'hiver au centre de Bira, affirme avoir essayé à vingt reprises, et avoir atteint la Slovénie six fois. « À chaque fois, les gardes-frontières slovènes m'ont reconduit en Croatie et les policiers croates m'ont laissé en Bosnie. On est piégés ici, c'est vrai, mais on n'a pas le choix. On doit continuer », affirme-t-il dans un sourire résigné. |

# LIBRE



**D'AIDER!**



**DE S'EXPRIMER!**



**DE S'ENGAGER!**

S'engager pour les droits humains devient toujours plus difficile à travers le monde. Des lois qui répriment l'engagement de la société civile se multiplient. En Suisse aussi, des personnes qui, par solidarité, viennent en aide à des personnes sans papiers ou à des demandeuses et demandeurs d'asile débouté-e-s dans le besoin, sont sanctionnées. Les défenseur-e-s des droits humains mènent un travail essentiel pour une société libre et ouverte. Engagez-vous avec nous pour que ces personnes courageuses restent libres!

[www.amnesty.ch/libre](http://www.amnesty.ch/libre)  
**#FreeToAct**

# AMNESTY-BOUTIQUE

Nos produits sont fabriqués de manière durable et éthique.

**D'AUTRES PRODUITS ATTRAYANTS  
PEUVENT ÊTRE COMMANDÉS  
SUR NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE  
SHOP.AMNESTY.CH**

## SACOCHES ET TROUSSE DE VOYAGE

En toile de sacs issus des surplus de la Poste.  
Fait main en Suisse

### TROUSSE DE VOYAGE :

Grande (22 x 15 x 8 cm):  
Art. 2200.084.G / Fr. 55.–

Petite (19 x 12 x 6 cm):  
Art. 2200.084.K / Fr. 47.–



### SACOCHES :

Dimensions: 21 x 25 x 6 cm



Ourlet en cuir:  
Art. 2200.083.UL / Fr. 105.–



## TASSES À ESPRESSO

Faïence émaillée blanche,  
avec bord et logo Amnesty noirs.  
Hauteur 7,5 cm, contenance 10 cl.

Carton de 3 pièces.  
Provenance: Pologne.

Art. 2300.046 / Fr. 30.–



## BONNET NOIR AVEC LOGO

Qualité élevée 50% laine/50% acrylique  
agréable au toucher. Logo brodé.  
Fabriqué en Suisse. Taille unique.

Art. 2200.077 / Fr. 20.–



## PARAPLUIE

Tige acier avec double automatisme,  
diamètre ouvert: 97 cm  
Provenance : Chine.

Art. 2300.032 / Fr. 25.–



## JE COMMANDE LES ARTICLES SUIVANTS

Quantité	Nom de l'article	Taille	Art. N°	Prix

Nom: \_\_\_\_\_ Rue: \_\_\_\_\_

Lieu: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Numéro de membre / client (si connu): \_\_\_\_\_

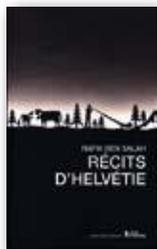
Les membres de la  
Section suisse d'Amnesty  
International bénéficient  
de 10% de rabais sur  
les publications et les  
articles de la boutique, à  
l'exception des bougies.

Envoyez vos commandes  
à Amnesty International,  
case postale, 3001 Berne  
ou commandez sur notre  
boutique en ligne:  
shop.amnesty.ch

## Couvertures

### Vies d'Helvétie

Pour son quinzième ouvrage, l'auteur helvético-tunisien aux multiples prix Rafik Ben Salah propose dix nouvelles, toutes plus raffinées les unes que les autres. Au fil des anecdotes que l'on devine souvent autobiographiques, on découvre dans *Récits d'Helvétie* des personnages touchants, parfois antipathiques : un professeur souhaitant venir en aide à un jeune élève à la dérive, un petit enfant qui se lie d'amitié avec des poissons, une femme qui déverse un monologue xénophobe sur un écrivain à l'oreille attentive... Les thèmes de l'altérité, du racisme, de la maltraitance,



ou encore du harcèlement sont finement abordés par cette plume originale.

Anaïd Lindemann

*Récits d'Helvétie*, Rafik Ben Salah, Éditions l'Âge d'Homme, 2019, 146 p.

### La voix des disparu-e-s

Pour son premier roman en anglais, l'écrivaine mexicaine Valeria Luiselli se penche sur le parcours de ces enfants d'Amérique centrale, arrêté-e-s et perdu-e-s à la frontière des États-Unis. À sa manière, chacun-e de ses protagonistes est un-e archiviste. Le père enregistre les sons, la mère collecte les références pour ses fiches-reportages, tandis que le garçon photographie le présent, sans savoir ce qu'il fera de ses Polaroids. Opus aux accents élégiaques, *Archives des enfants perdus* constitue un beau message sur la parole des oublié-e-s, dont les voix résonnent comme une explosion. Un puzzle de destins très bien



documenté qui dénonce l'ignominie du traitement fait à l'enfance.

Déo Negamiyimana

*Archives des enfants perdus*, Valeria Luiselli, Éditions de l'Olivier, 2019, 480 p.

## Le devoir de filmer

Caméra au poing, la journaliste syrienne Waad Al-Kateab raconte, dans « Pour Sama », le quotidien d'une jeune mère sous les bombes. Par Candice Georges

« Sama, tu es ce que nous avons de plus beau dans la vie. Mais dans quelle vie je t'ai embarquée. Tu n'as pas choisi. Me pardonneras-tu ? » Une question destinée à la fille de Waad Al-Kateab, Sama, tandis qu'en cet été 2016 les bombes pleuvent sur la ville d'Alep, assiégée par le régime syrien. Waad vit alors à l'est d'Alep dans un hôpital construit par son mari Hamza, l'un des derniers médecins de la ville. Des premiers plans annonceurs d'une série d'images retraçant le parcours du couple entre 2011 et 2016 et leur combat pour la liberté dans un pays meurtri par la guerre.

Arrivée à Alep pour poursuivre des études d'économie à l'université, la journaliste prend part à la révolution dès les premiers soulèvements, en 2011. D'abord avec son téléphone portable, puis avec une caméra, elle filme les manifestations et le vent d'espoir qu'elles entraînent. Puis arriveront les images de la répression et des exactions commises par le régime de Bashar al-Assad.

Au fil des années, les plans deviennent toujours plus insupportables. Waad imprime sur pellicule l'horreur du quotidien. Elle filme les victimes qui affluent aux urgences après les bombardements russes, les visages ensanglantés et le désespoir. Rarement la guerre n'avait été filmée de manière aussi poignante. Sa caméra devient ses yeux. Elle se promet de tout enregistrer. Comme investie du devoir de montrer au reste du monde ce qu'il se passe pendant que la communauté internationale se mure dans un silence consternant.

Nombreux sont les moments pendant lesquels on aimerait détourner le regard : les enfants sont les premières victimes de ce conflit. Des enfants qui grandissent dans le bruit assourdissant des bombes auquel ils ne réagissent même plus. Des enfants qui savent faire la différence entre les raids aériens et les bombes à fragmentation, et dont le terrain de jeu se résume à des débris d'autobus calcinés. Waad cherche leurs regards, recueille leurs sentiments. Sa fille Sama est omniprésente.

Mais les images insoutenables sont aussi entrecoupées de moments de joie : son mariage durant lequel « le son de leurs chants a dominé celui des bombes », ou la naissance de sa fille. Des instants précieux qui ne durent pas : la vie et la mort se côtoient en permanence. Un film dur et prenant, mais nécessaire. |



*Pour Sama*, Waad Al-Kateab et Edward Watts, 2019, 95 minutes.

## La parole aux femmes

« Historiquement, la parole des femmes est beaucoup moins crédible que la parole d'un homme. » C'est par ces mots forts que commence *Justice pour toutes*, l'un des épisodes d'*Un podcast à soi*, diffusé par ARTE Radio. Durant près d'une heure, des intervenantes – témoins, psychiatres, militantes et juristes – vont aborder le traitement judiciaire et policier des violences faites aux femmes.

Car *Un podcast à soi* permet non seulement d'écouter des femmes qui témoignent de leur vécu, mais aussi des expertes s'exprimant sur des thèmes actuels traitant du genre, de féminisme ou d'égalité des sexes. De l'écoféminisme aux violences gynécologiques, en passant par la religion, notre rapport aux normes esthétiques ou une masculinité diffé-

rente, ces diverses voix mettent le doigt sur les problématiques importantes auxquelles sont confrontées les luttes féministes d'aujourd'hui.

Si la longueur des émissions – une heure en moyenne – peut, au premier abord, rendre hésitant·e, on est rapidement conquis·e par la richesse des discussions et la diversité du contenu concentré en un épisode : les témoignages poignants et vrais de femmes, qui pourraient être nos amies ou nos sœurs, sont complétés par des interventions de professionnelles (encore trop rares dans les médias mainstream), des lectures de textes et des chansons. Pour poursuivre la réflexion, le site d'ARTE Radio propose également pour chaque épisode des idées de lecture, de films ou des sites d'associations.

En plus d'éveiller notre sens critique sur les construits sociaux actuels, ce podcast est aussi un moment de partage, où des femmes (extra)ordinaires discutent à cœur ouvert de leurs expériences et alimentent le sentiment de « sororité ». |

Stéphanie Janssen



*Un podcast à soi*, une création de Charlotte Bienaimé, ARTE Radio.  
[www.arteradio.com/emission/un\\_podcast\\_soi](http://www.arteradio.com/emission/un_podcast_soi)

## T'as un utérus ? Tu feras un bébé

Depuis petite, Lili nourrit l'idée qu'un jour, elle aura des enfants. À quinze ans, elle est sûre qu'elle sera mère à vingt. À vingt ans, qu'elle le sera à vingt-cinq. Puis elle grandit, rencontre des personnes qui envisagent l'âge adulte sans devenir parents et relativise ses propres certitudes quant à l'avenir. Seulement, à vingt-neuf ans, on lui diagnostique un cancer. Et on lui annonce que la chimiothérapie risque de la rendre stérile. Lili bascule alors – une fois guérie – dans l'obsession de procréer. Un désir viscéral bouleversant et terriblement puissant qu'interroge Lili Sohn dans sa BD *Mamas, Petit précis de déconstruction de l'instinct maternel*.

Avec beaucoup d'humour, d'autodérision et de franchise, cette œuvre autobiographique adopte une démarche quasi-

ment sociologique autour de la question de la maternité. L'auteure y épluche le concept d'instinct maternel, déconstruisant le mythe de la programmation biologique hormonale ou mettant en lumière les hypothèses anthropologiques fondées sur une vision patriarcale des rapports humains. Avec finesse, elle soulève également la question de l'identité de « femme » et de la pression sociale qui s'y rattache : l'injonction à devenir mère à tout prix.

La bédéiste française attaque tout aussi frontalement d'autres clichés – ce que les jeunes mères devraient penser, faire ou ressentir – donnant également la parole aux « oublié·e·s » de la maternité. À ces hommes qui, en raison de ces mêmes injonctions sociales, ne sont pas pleinement reconnus dans leur rôle de

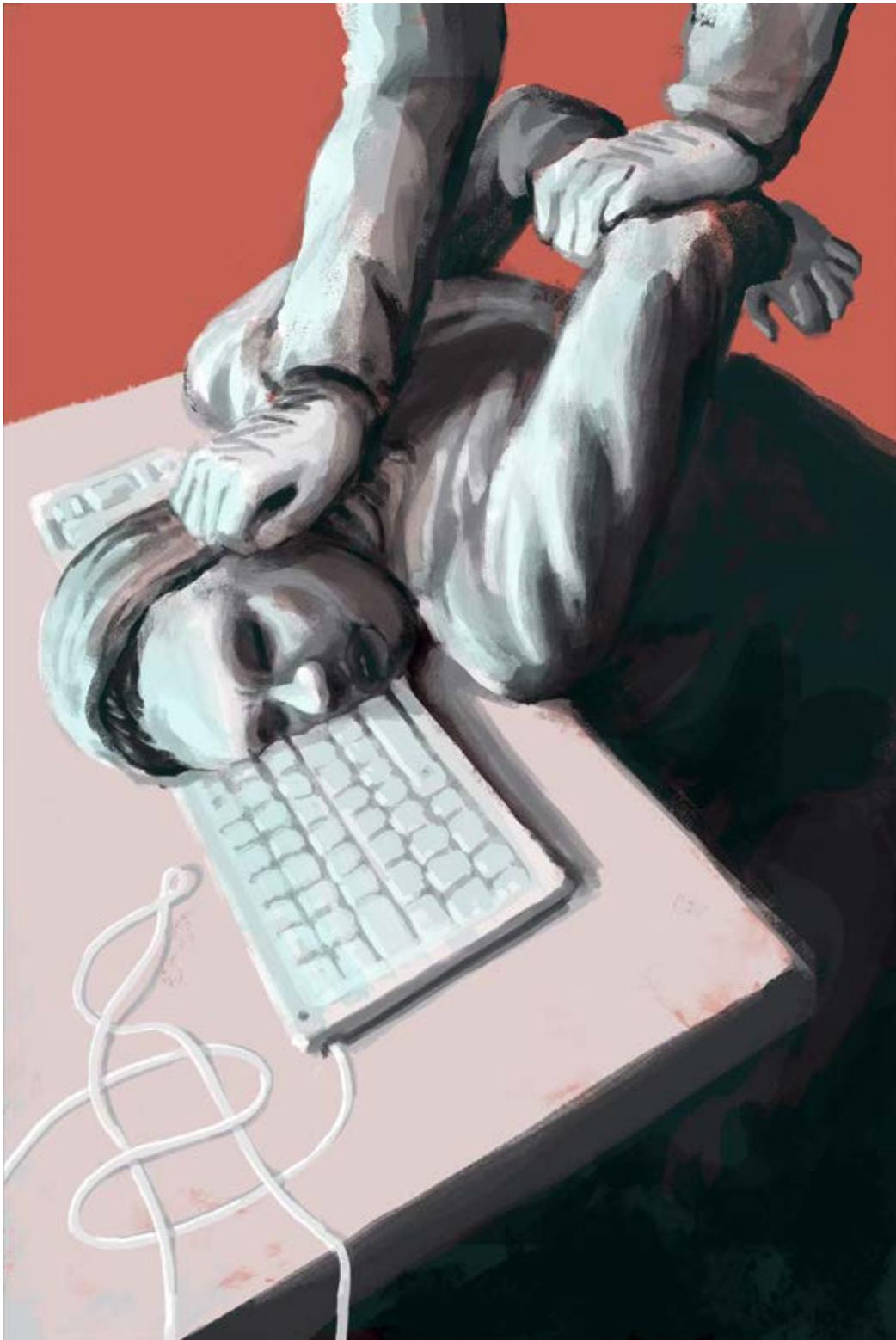
père. À ces femmes qui – par choix ou non – ne connaîtront pas la maternité. À ces couples qui vivent le parcours du combattant pour avoir recours à la procréation médicalement assistée.

Une œuvre profonde, sensible et intelligente, qui ne substitue pas la rigueur aux traits d'esprit, et parle à tout le monde, femmes, hommes ou non-binaires, qui veulent et peuvent avoir des enfants – ou non. |

Joëlle Luisier



*Mamas, Petit précis de déconstruction de l'instinct maternel*, Lili Sohn, Éditions Casterman, 2019, 296 p.



© Léandre Ackermann

# La voix des invisibilisé·e·s

**Brut de décoffrage, le documentaire « No Apologies » donne la voix aux personnes noires vivant en situation précaire à Lausanne. Rencontre avec deux des réalisateurs, Aladin Dampha et Ebuka Anokwa.** Par Sabine Éddé

## ▷ AMNESTY: Pourquoi *No Apologies* ?

◁ **Ebuka Anokwa:** Je ne m'excuse pas d'être Noir, de ne pas être « civilisé » ou « beau », selon les critères européens.

◁ **Aladin Dampha:** En tant qu'être humain, ce que nous sommes n'a pas de prix. C'est un don. Malgré tout ce que les personnes ici disent et nous font vivre, nous ne nous excusons pas d'exister.

## ▷ Votre documentaire est dédié à Mike, décédé en 2018 suite à une arrestation policière dans les rues de Lausanne. Quel rôle a joué cet événement dans votre film ?

◁ **A.:** Après la mort de Mike, il était clair que nous devions faire quelque chose pour que cela n'arrive plus. Le collectif Kiboko est né, réunissant différentes organisations déjà existantes et des personnes à titre privé.

◁ **E.:** Dans tous les cas *No Apologies* aurait vu le jour. Depuis longtemps, nous mettons sur pied des événements pour parler

de notre situation. Ce documentaire est un outil en plus. Mais il est vrai que le décès de Mike a suscité une mobilisation plus massive.

## ▷ *No Apologies* soulève de nombreux problèmes auxquels vous êtes confrontés. Quel est, selon vous, le principal ?

◁ **E.:** Le racisme. Pas toutes les personnes ici le sont, mais croyez-moi, il y a encore beaucoup de personnes qui ont le diable en elles !

◁ **A.:** La division entre personnes. Elle est mentale et réelle. Il y a clairement une majorité définie, protégée et défendue par le politique, et jouissant de droits et de libertés, et les minorités. Dans la réalité, cela crée une ségrégation spatiale. En tant que personne noire, notre simple présence dans certains lieux est vue comme suspecte. S'il y a un problème, on nous accusera en premier. Honnêtement, je n'arrive même plus à compter le nombre de fois où je me suis fait arrê-

ter par la police alors que j'étais juste en train de marcher dans la rue.

## ▷ Que faire pour changer cette situation ?

◁ **A.:** Il est essentiel que les personnes en Europe sortent de cet esprit colonial. La Suisse ne fait pas exception. Je ne veux pas que mon fils grandisse dans un monde où on lui fait sentir, juste parce qu'il est noir, qu'il est inférieur aux personnes blanches. L'humanité est une et entière, il n'y a pas une population, une culture qui vaille plus qu'une autre, contrairement à ce que la société ici veut nous faire croire.

◁ **E.:** Les gens ont besoin d'être « rebootés ». J'aimerais être vu comme un être humain et non par le prisme de l'image ultra-stéréotypée que les Européens ont de l'Afrique. Il est impératif que l'égalité soit mise en pratique pour construire une société réellement inclusive.

## ▷ Votre film a été largement diffusé dans les cinémas, les universités, les écoles romandes... Quelles sont les prochaines étapes ?

◁ **E.:** La Suisse alémanique. Notre documentaire sera présenté lors des Journées de Soleure, en janvier 2020.

◁ **A.:** Et nous tissons de plus en plus de liens à l'international: France, Belgique, Portugal, États-Unis... On continuera à se mobiliser pour rendre notre réalité visible et faire entendre notre voix. |

« *No Apologies* », de Aladin Dampha, Ebuka Anokwa, Lionel Rupp, produit par le Collectif Kiboko et Zooscope, 2019, 49 minutes.



Violences policières, identités volées ou discriminations sont autant de sujets traités dans *No Apologies*.



*Ambroise Héritier*

## LA FEMME AU CHANDAIL JAUNE

J'enfile une blouse fleurie et mon jean préféré, le noir, celui qui suit joliment la forme de mes jambes et de mes fesses tout en tenant à ma taille sans que j'aie à porter de ceinture. Je rehausse mes cheveux en un chignon et enfille mon collier argenté. Je me regarde dans le miroir en m'imaginant que ça plaira à Léa. Chose rare, je réussis mon trait d'eye-liner du premier coup. Mon père est déjà parti au bureau quand je me lève. Je rejoins ma mère qui boit son café à la cuisine. Elle n'a jamais été du matin. Pourtant, même lorsqu'elle enchaînait les spectacles le soir, elle s'est toujours levée pour me faire le petit-déjeuner. J'attrape la cafetière italienne qui est encore à demi-pleine pour en verser le contenu dans ma grande tasse orange. Ma mère s'est toujours refusée à acheter une machine. Elle préfère le café qui sort des mokus parce qu'il reste bouillant longtemps. Moi, j'aime l'odeur que produisent les cafetières, j'ai toujours pensé que ça rendait notre intérieur chaleureux, que ça l'habitait.

– Tu descends au Flon pour répéter ta chorégraphie ?

– Non, j'ai besoin de m'étirer, je vais à mon cours de danse classique, on reprendra le travail pour le spectacle cet après-midi, me répond ma mère quand je m'assieds en face d'elle à la table de la cuisine. Elle me regarde en souriant, puis passe sa main sur mes cheveux plaqués en chignon :

– Ça te va bien. Tu veux que je passe à la maison à midi pour te faire un repas chaud ?

Ce geste de tendresse est comme une invitation à me confier. Il ouvre un moment propice pour lui conter ce que j'éprouve pour Léa. Les sentiments pour des personnes du même sexe, c'est courant dans le milieu de ma mère. Pourtant je me ravise, peut-être parce que ce qui me lie à elle est encore trop intangible.

– T'es gentille maman, mais ce n'est pas nécessaire, je mangerai chez Léa, on révisera nos maths ensemble.

J'attrape ma veste en jean clair et dévale les escaliers de notre

immeuble pour respirer l'air frais du début de matinée. Au loin, la chaîne de montagnes apparaît avec netteté. Le soleil teinte de ses reflets timides les bâtiments de notre quartier qui s'anime de son bal matinal. Des parents qui amènent leurs enfants à pied à la crèche et à la grande école située juste derrière mon gymnase. Leurs bébés dans les poussettes, les petits qu'ils tirent par la main et qui trottent derrière eux. Ceux qui déjà ont grandi et courent devant leurs parents, annonçant l'âge où ils se rendront seuls vers le préau. Ces mêmes parents qui se saluent et se content brièvement leur quotidien. Ou prennent le temps de s'arrêter au Café Juventino, à l'angle de la rue qui monte vers les écoles. Ma mère a toujours aimé ce mouvement de quartier. Oui, elle aimait mettre son nez au balcon pour observer le défilé des écoliers et des étudiants. Et moi, tout comme elle, j'y ai goûté depuis toujours.

J'arrive devant le portail au dernier moment, en même temps qu'une grappe d'étudiants qui vient au gymnase en bus depuis les hauts de la ville. Je cherche Léa du regard mais entre en classe sans l'apercevoir à l'endroit où elle se tient le plus souvent avant que les cours ne commencent. Je la vois tout de suite à la pause de 10 heures. Elle discute avec un groupe d'élèves sous l'un des platanes qui bordent le terrain de notre gymnase. Elle porte une robe en jersey noir plaquée et a attaché sa veste en jean autour de ses hanches, peut-être pour ne pas révéler la beauté de son corps de manière trop criante. Je la salue de loin en souriant, sans chercher à m'approcher d'elle. Elle se dirige à l'endroit où je me tiens après que la cloche a signalé la fin de la pause, attend que les étudiantes qui discutent avec moi entrent dans le collège et me demande :

– Ça marche toujours pour midi ?

– Oui, bien sûr !

– On peut faire des pâtes, ma mère a laissé un reste de bolognaise, ou alors on passe acheter un plat chez l'Asiatique. Les demi-plats du jour ne coûtent que 6 francs 90, et ils sont énormes. Qu'est-ce que tu préfères ?

– Le Chinois c'est mieux, non ? Comme ça, on n'aura pas besoin de cuisiner, dis-je après un temps d'hésitation.

Léa acquiesce d'un signe de tête :

– À tout à l'heure, glisse-t-elle en effleurant le dos de ma main avec la paume de la sienne avant de se diriger vers sa salle de classe.

Je me sens rougir, une vague soudaine de chaud sur le visage que je voudrais réprimer. Je me rassure en me disant que les autres élèves ne peuvent rien voir. Nous sommes les dernières à retourner dans le bâtiment, il n'y a plus personne autour de nous.

En classe, il m'est impossible de me concentrer sur la matière. Heureusement, c'est un cours d'histoire, une branche secondaire ; il suffit de noter sans écouter vraiment. Il sera toujours temps d'assimiler plus tard. Oui, il suffit de noter et de ressentir en pen-

sée Léa qui m'effleure la main. Écrire ce que dit l'enseignant et imaginer les moments si proches désormais que nous passerons ensemble. Noter et s'échapper en rêve de la salle de classe. À la fin des cours, j'attends Léa sous le platane, là où je l'ai vue discuter pendant la pause. Elle arrive peu après moi et nous nous dirigeons vers les imposants escaliers qui donnent sur la rue du Maupas. Quelques étudiants font déjà la queue devant le Chinois, tandis que d'autres s'engouffrent dans la Migros de quartier, juste en face. Nous attendons sur la chaussée que ceux qui sont avant nous emportent leurs commandes.

– Il fait tellement beau, on pourrait aller au parc de Valency, c'est plus joli que par ici. On profitera de la vue sur le lac et les montagnes, propose Léa.

– Ok.

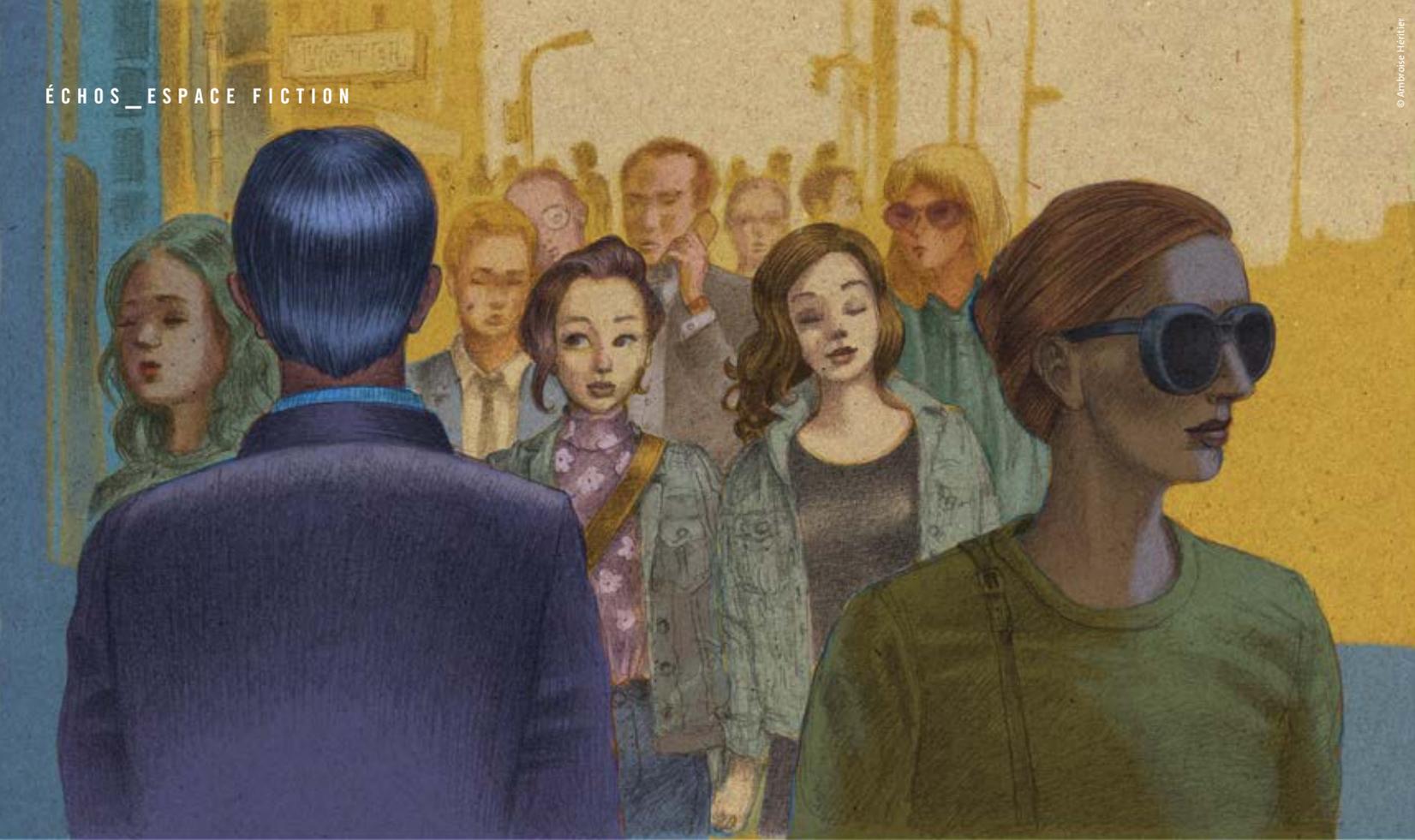
Nous emportons nos nouilles, poulet pour moi, crevettes pour elle, et nous dirigeons vers le parc en goûtant à l'atmosphère printanière. Nous ne pensons pas à nous cacher, non, nous cherchons seulement un endroit à l'ombre. Finalement, nous posons nos vestes en jean dans la partie supérieure du parc, sous un de ces hêtres magnifiques qui forment la grande allée. Dans un même mouvement, nous nous asseyons l'une près de l'autre. Une fois le repas terminé, nous nous rinçons la bouche à l'eau de nos gourdes, puis ôtons nos baskets. Léa se couche sur le côté en me faisant face ; je fais de même. Elle me sourit, de son merveilleux sourire, de sa bouche qui, dans ces moments, me semble prendre la forme d'un cœur, de ses yeux bruns et profonds. Je lui renvoie ce sourire en me demandant s'il faut que je fasse quelque chose de plus. Puis je sens ses pieds entourer tout doucement l'un de mes pieds et ses orteils qui me caressent. Alors je prends une de ses mains, que je me mets à caresser à mon tour. Je ressens nos caresses avec une telle intensité qu'il me semble que mon corps et mon esprit s'extraient de l'endroit où nous nous trouvons pour flotter dans un ailleurs aérien et baigné de lumière. Un ailleurs d'où pourtant je continue à ressentir le mouvement des hêtres environnants et le bruit de la ville au loin.

Un groupe d'enfants accompagnés de deux adultes, qui se dirigent vers la place de jeux, sûrement une garderie, nous délie. Léa s'assied, elle secoue sa chevelure châtain dont les reflets auburn s'agitent si joliment dans la lumière de la mi-journée. Puis me demande avec un clin d'œil :

– On va réviser les maths chez moi ?

– Oui, dis-je en sentant la chaleur se répandre à nouveau sur mon visage.

Nous nous arrêtons à l'épicerie italienne de l'avenue de France, à proximité de l'Hôpital de l'enfance, pour y prendre des *cannoli* siciliens. Léa habite dans l'espace de verdure situé au-dessus de l'école de danse Maurice Béjart. Elle prépare les cafés avec la machine jaune qui, chez elle, trône à côté des plaques en vitrocéram d'une cuisine ouverte sur la salle à manger, et m'entraîne



*Ambroise Héritier 2020*

vers le salon. Avant de s'asseoir à côté de moi, elle ouvre la porte-fenêtre du balcon dans toute sa largeur. Alors le mouvement des arbres autour de son immeuble se reflète sur le parquet du salon dans une danse aérienne et apaisante.

– J'ai déjà bu mon café ; je l'aime très chaud, je suis comme ma mère pour ça.

– Tu as bien fait, dit-elle en me rejoignant sur le canapé.

Nous dégustons nos *cannoli* ensemble, puis, comme dans le parc, elle s'empare de mes pieds et de mes mains. J'esquisse un mouvement de gêne et regarde en direction de sa chambre, comme pour demander qu'elle m'y amène.

– Ne t'inquiète pas, ma mère est en déplacement à l'étranger, personne n'entrera ici, murmure-t-elle.

Je sens mon cœur battre et ce vent chaud, à nouveau sur mon visage. Mais quand Léa s'approche de moi pour m'effleurer le cou, quand elle se met à déboutonner ma blouse tout en s'emparant de mes lèvres, je ne ressens plus que le plaisir de nos deux êtres qui se rapprochent.

Nous ne ressortons de son appartement qu'en soirée. Elle me prend la main pour traverser la forêt qui surplombe toute la ville. Avant d'arriver sur l'esplanade juste au-dessus du Palais de Beau-

lieu, elle me pousse contre un pin pour m'embrasser. Elle garde ma main dans la sienne quand nous dévalons les escaliers qui mènent devant la salle de spectacle et lorsque nous marchons en direction du centre-ville. Juste avant la tour qui annonce le début de la rue de l'Ale, Léa m'enlace tout en se penchant vers moi pour m'embrasser à nouveau. Une femme roule dans notre direction sur son vélo. Une femme avec de longs cheveux blonds qui porte un chandail jaune. Elle nous regarde toutes les deux. Oui, elle nous regarde dans les yeux tout en nous souriant. Un sourire appuyé, un sourire qui est comme un encouragement. Quand nous sortons de chez Léa ce jour-là, nous sommes dans l'euphorie que nous procurent nos premiers émois amoureux. Je suis tellement heureuse que je ne pense pas au moment où nous aurons à affronter le regard de nos familles, des autres étudiants, et de toutes les personnes que nous serons amenées à côtoyer en dévoilant notre relation, et donc notre homosexualité, puisqu'il faut étiqueter ainsi le lien qui nous lie. Non, ce jour-là je ne m'imagine pas les résistances et les sarcasmes que nous aurons à subir par la suite. Tout comme je ne prête pas attention au sourire de cette femme. Mais je m'en suis souvenue par la suite. Et j'ai cherché à le faire revivre en images le plus précisément possible. Oui, souvent, lorsqu'il a fallu affronter le regard et le mépris des autres, j'ai pensé à cette femme au chandail jaune et à son sourire. | Nadia Boehlen

# ÊTRE PLURIEL

Lorsque l'on demande à Meloe Gennai si son activité principale est poète, écrivain-e, performer ou encore juriste, la réponse claque : « survivre ». Et d'enchérir : « en se rendant utile ». Car si le quotidien est une lutte permanente, l'activiste non-binaire, queer\* et Noir-e ne pourrait le concevoir sans se battre pour sa communauté et ses identités multiples que l'on a renvoyées aux marges de la société.

Cette thématique de l'identité, que Meloe Gennai définirait comme « la reconnaissance de notre position, nos privilèges et nos oppressions », se trouve au cœur des performances de l'artiste, où sont questionnés rapports de pouvoir, travail gratuit, genre ou encore vestiges de l'esclavage. En effet, Meloe découvre, enfant, l'impact de la servitude sur sa famille jamaïcaine. Un pan de son histoire familiale qui le conduira, plus tard, à s'intéresser aux différentes populations vivant sous la suprématie blanche, et aux discriminations protéiformes en découlant. Né-e à Genève au milieu des années 80 dans une famille italo-suisso-jamaïcaine, iel\*\* se rappelle, âgé-e de 7 ans, un « chien d'arabe » balancé à la figure. D'autres agressions lui font prendre conscience, que « le racisme est tout aussi vivace que celui que ma mère a connu dans les années 60, mais sous d'autres formes ». À cela s'ajoute la transphobie : l'interdiction de faire des activités « de garçon », par exemple ; des insultes, encore aujourd'hui. Des violences qui fragilisent. Heureusement, il y a la rencontre avec la lecture. L'écriture, elle, se dessine d'abord sous la forme de récits, « dans le but de les offrir à mes ami-e-s », pour, désormais, se décliner en poèmes déclamés sur scène. Pour l'activiste, il est essentiel que les corps trans, queers et racisés, systématiquement invisibilisés, occupent l'espace et affirment leur existence pour mieux se le réapproprier.



L'activiste, artiste et juriste Meloe Gennai.

© Eyana Achter

Si son art l'expose, l'engagement de Meloe Gennai se fait aussi dans l'ombre. Iel propose ses connaissances juridiques ou linguistiques aux victimes de discriminations. « Les deux fondateurs des Black Panthers avaient créé un journal gratuit qui informait les personnes Noires sur leurs droits. Je me suis dit : 'c'est ça que je veux faire, promouvoir la justice' », explique Meloe, soulignant que « ce qui est légal n'est pas forcément moral ». Diplômé-e en droit, iel étudie l'histoire et la germanistique, par besoin de comprendre son environnement. Outre Sarine, le poète se produit d'ailleurs en allemand, « une langue directe et incisive ». Et déplore, au passage, cet a priori tenace selon lequel l'allemand serait un idiome indéchiffrable : « De manière générale, je me méfie des

croyances. Elles créent des hiérarchies dont résultent *in fine* des oppressions. »

Lauréat-e d'une bourse Pro Helvetia pour une performance littéraire, une première en Suisse, Meloe s'envolera trois mois en résidence à Cape Town pour travailler avec des artistes locaux sur les identités métisses, et continuera, en parallèle, d'évoluer avec le « Black Performance lab », une troupe de performers Noir-e-s et queers basée à Zurich, tout en proposant des workshops antiracistes ou antisexistes. |

Emilie Mathys

\*Qui ne se sent pas appartenir à un genre défini.

\*\*Pronom de la troisième personne du singulier permettant de désigner les personnes sans distinction de genre.



© christophmeireis.com

# ENGAGEZ-VOUS AVEC AMNESTY POUR LES DROITS HUMAINS!

## AGIR AU SEIN D'UN GROUPE

Dans toute la Suisse, des personnes s'engagent avec Amnesty International. Également dans votre région. Pour en savoir plus : [www.amnesty.ch/agir](http://www.amnesty.ch/agir)

## EN VERSANT UN DON

Votre soutien financier, qu'il soit ponctuel ou régulier, fait concrètement avancer la cause des droits humains. Vous trouverez un bulletin de versement joint à ce magazine.

**INSCRIVEZ-VOUS ET RECEVEZ  
GRATUITEMENT LA NEWSLETTER  
[WWW.AMNESTY.CH/NEWSLETTERS](http://WWW.AMNESTY.CH/NEWSLETTERS)**

## AMNESTY YOUTH

AMNESTY YOUTH est un réseau de jeunes qui s'engagent en Suisse pour rendre le monde meilleur. Plus d'infos: [www.amnestyyouth.ch](http://www.amnestyyouth.ch)

## EN LIGNE

À l'adresse [www.amnesty.ch/agir](http://www.amnesty.ch/agir), vous découvrirez les informations les plus actuelles sur nos activités ainsi que les différentes possibilités de vous engager pour les droits humains.



**AMNESTY INTERNATIONAL** Section suisse  
Speichergasse 33 . Case postale . 3001 Berne  
T: +41 31 307 22 22 . F: +41 31 307 22 33  
[info@amnesty.ch](mailto:info@amnesty.ch) . [www.amnesty.ch](http://www.amnesty.ch)  
CCP: 10-1010-6 . IBAN: CH08 0900 0000 1000 1010 6